

Le journal de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Le Patriote

Volume 19, numéro mars 2019

Entêtés d'avenir... depuis 1834 !

LePatriote.org



François Côté, Guillaume Rousseau et Éric Poirier, Patriotes de l'année, à voir page 5



Appui unanime de l'Assemblée nationale à la Loi 99 en page 3



**Cessons de prêter serment à la Reine!
Voir page 4**



**Misère de l'Ontarie
Voir page 2**



**Vive le Québec libre d'être olympien!
Voir page 9**



**Les jeunes et l'indépendance
Voir pages 6 et 11**

Envois publications — 40009183

**« C'est le rêve qui nous fait avancer,
mais on n'avance pas en rêvant. »**

— René Lévesque

Misère de l’Ontarie

par Maxime Laporte

Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Je paierais cher pour entendre la voix libératrice de Pierre Bourgault résonner à nouveau dans nos assemblées. Je me demande comment il réagirait aux récents assauts dirigés contre le français en Ontario. En 1998, Bourgault avait incité le gouvernement québécois à « fournir les munition » aux Franco-Ontariens qui montait alors aux barricades pour sauver l’Hôpital Montfort? Sans doute ne serait-il pas surpris de la tournure des événements, lui qui fut toujours si lucide quant à la nature profonde du régime canadien.

On ne saurait qualifier autrement que de *francophobe* la décision du gouvernement Ford de tuer dans l’oeuf l’Université de l’Ontario français, ce projet si cher à nos frères et soeurs franco-ontariens. En rejetant aussi cavalièrement l’implantation de cette université, l’Ontario crache sur tous ceux qui y voyaient, à juste titre, un ultime rempart institutionnel pour la survie du français là-bas. Pour justifier l’injustifiable, on a prétexté que la province, dont les revenus s’élevaient à plus de 141 milliards en 2016-2017, ne pourrait se permettre une telle dépense. Le gouvernement serait dans le rouge au point de n’avoir d’autre choix que de « ménager » les quelque 12 millions qu’il en coûterait pour ce faire. – Un *pet*, évidemment, en comparaison des 626 millions dont bénéficient chaque année les universités anglophones au Québec pour leurs seuls frais de fonctionnement.

Comme si cela ne suffisait pas, on n’a pas hésité non plus à abolir le Commissaire aux services en français, un strict minimum pour la protection des droits des Franco-Ontariens, sachant la position éminemment vulnérable de la langue de Desbiens face à l’hégémonie de celle de Don Cherry. Le tout, dans une province où, en matière de services publics, la constitution canadienne n’impose aucune obligation à l’égard du français. La cerise sur le *sundae* : Ford a signifié qu’il irait au bout de sa logique en torpillant aussi les programmes de soutien à la culture francophone, soulevant l’ire des artistes de l’ *Ontarie*, et pour cause.

En véritables disciples de Lord Durham, les dirigeants de Queen’s Park, fidèles à la tradition *canadian*, se sont donc autorisés, en toute impunité, à épandre une nouvelle couche de boue sur les espoirs de la minorité francophone, comme pour rajouter à toutes les tentatives d’enterrement du fait français qui ont façonné l’histoire du *Dominion* et de cette province en particulier.

Ceux qui, d’aventure, s’attacheraient encore au mythe compensatoire des *deux peuples fondateurs*, déjà battu en brèche par la Cour suprême et devenu absolument caduc depuis le *diktat* constitutionnel de 1982, se seront vu administrer une dure leçon de politique canadienne par le Premier ministre ontarien lui-même. Celui-ci aura tôt fait de leur rappeler que le Canada d’aujourd’hui, loin d’adhérer à la thèse du « biculturalisme » promue jadis par la Commission Laurendeau-Dunton, constitue résolument une créature multiculturelle, faisant des francophones une communauté parmi d’autres dans cette vaste mosaïque « postnationale ». C’est donc en toute cohérence avec cette logique cruelle que le chef conservateur s’est permis de relativiser l’importance politique et démographique de la minorité franco-ontarienne. Celle-ci ne mériterait guère davantage de considération que tout autre groupe numériquement comparable, à l’instar de la communauté chinoise...

Quant à Mélanie Joly, soudainement transfigurée en *Superwoman* de la francophonie canadienne, elle aussi aura su, malgré sa propre personne, faire oeuvre de pédagogie. En annonçant la réouverture du Programme de contestation judiciaire en soutien aux minorités linguistiques, la ministre aura certes prodigué un certain réconfort aux Franco-Ontariens. Mais le réconfort est encore plus doux au coeur de nos chers *Angryphones* du West-Island qui, assurément, pourront compter sur leurs preux chevaliers, Brent Tyler en tête, ainsi que sur la complicité du Procureur fédéral et des tribunaux canadiens, pour accélérer leur entreprise de destruction de la loi 101. C’est là l’un des effets pervers du carcan constitutionnel en vigueur qui établit cette égalité trompeuse, cette fausse symétrie juridique entre les minorités provinciales de langue française et la communauté québécoise d’expression anglaise. C’est aussi dans ce carcan que réside la seule véritable source des divisions trop longtemps entretenues entre Québécois et Franco-Canadiens. Pour s’affranchir, pour se réunir, il faudra bien un jour faire porter nos regards au-delà de toutes ces geôles intérieures et extérieures qui nous enserrant.

Quant aux crédules qui auront cru au projet bilingue *coast-to-coast* du père Trudeau comme à une planche de salut, ceux-là ne peuvent aujourd’hui que prendre la mesure de cette chimère et des dégâts qui en ont résulté, voyant qu’il n’y a de « bilinguisme »



Mobilisation monstre à Ottawa, le 1^{er} décembre dernier. (Photo: Martin Roy, Le Droit)

en ce pays que là où grouillent encore des francos...

On ne redira jamais assez à quel point ce concept de « bilinguisme » sonne faux dans notre réalité. Tel que vécu, le « bilinguisme » à la canadienne (qui bien sûr, implique obligatoirement l’anglais) constitue un phénomène proprement diglossique où la langue de la majorité, forte de son statut socialement supérieur, l’emporte toujours sur la langue de la minorité. Autant dire que la mal nommée « dualité linguistique » au Canada s’incarne plutôt, dans les faits, sous la forme d’un duel. Un duel éminemment inégal.

Parlant de ce duel à finir, quel est donc l’état de santé de notre belle francophonie en ce début de 21^e siècle ?

En dépit de nos plus vaillants combats, il appert que dans l’État où nous sommes, le poids du français comme principale langue parlée à la maison, hors-Québec, échoue lamentablement à se maintenir dans la durée. Pour citer le chercheur Charles Castonguay : en 1996, il y avait 618 522 personnes de langue d’usage française hors Québec. En 2016, le recensement en a compté 618 622. Au cours des mêmes 20 années, la population de langue d’usage anglaise hors Québec a augmenté de plus de 3,5 millions. Le poids des francophones a donc chuté fortement selon la langue d’usage, passant de 2,9 à 2,3 %.

En 1971 au Canada, incluant le Québec, la proportion de personnes parlant principalement le français à la maison s’élevait à 25,8 %. En 2016, elle se situait à 20,5 %. Selon les projections de Statistique

Canada, en 2036, donc dans 17 ans, ce chiffre s’établira à moins de 18 %.

Pendant ce temps, le poids démographique du Québec au sein du Canada s’affaiblit lui aussi, ayant passé de 27,9 % en 1971 à 22,9 % en 2016, avec les conséquences politiques que l’on connaît. Qu’en sera-t-il en 2056, 2071, 2106 ? Je vous laisse deviner...

Au Québec, une émouvante vague de solidarité s’est fait sentir à l’égard de nos voisins franco-ontariens. Mais au-delà des bons sentiments, au-delà du bla-bla, au-delà des promesses de nos bonimenteurs canadianistes, à quoi peut bien rimer cette belle solidarité à défaut d’un véritable combat, d’une visée structurante, bref d’un projet politique? En-dehors de l’extraordinaire d’une lutte politique digne de ce nom, peut-il seulement y avoir solidarité ?

« *Les peuples qui survivent*, martelait Falardeau, *sont ceux qui se donnent un État.* » Face à la violence du temps qui passe, il m’apparaît de plus en plus évident que sans l’émergence d’un État libre, apte à garantir l’avenir à long terme de notre francophonie en cette terre d’Amérique, nous ne *serons* plus bientôt que l’ombre de ce que nous *sommes*.

L’injustice linguistique a assez duré. Il est urgent d’agir! Puisseons-nous puiser en nos cœurs la potion magique qui ragaillardira nos espérances et notre musculature collective, histoire de faire à nouveau alliance; de faire à nouveau cause commune. Pour la suite de notre monde.

...

DEUX POIDS, DEUX MESURES POUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES AU CANADA!

par Claude Richard, secrétaire et Claude Allard, vice-président

Section Pierre-Le-Gardeur

Le 1^{er} décembre dernier, plus de 14 000 Franco-Ontariens, avec l’appui de la quasi-totalité des Québécois, ont réclamé que le gouvernement de l’Ontario revienne sur ses décisions d’abandonner le projet d’université de langue française et de supprimer le poste de commissaire aux plaintes de la minorité franco-ontarienne. Quelques semaines auparavant, le Premier ministre Legault a prié poliment monsieur Ford de faire marche arrière dans ces dossiers, mais sans succès.

Pendant ce temps au Québec, les institutions d’enseignement de haut-savoir anglophones sont grassement subventionnées. On parle de 600 millions \$ par année. Cela représente 25 % du financement universitaire au Québec, alors que les anglophones de souche ne sont que 8 % de la population. On peut appuyer les Franco-Ontariens en paroles. Les Québécois le font déjà et le gouvernement ne s’en prive pas non plus. Mais, encore une fois, cela n’a rien donné jusqu’à présent. Ne serait-il pas temps de faire un pas de plus? Ne serait-il pas temps de faire de la *realpolitik* dans l’objectif d’obtenir un résultat concret?

À notre avis, la seule façon de faire plier le gouvernement Ford est de commencer à pratiquer la politique de réciprocité, comme avait jadis envisagé de le faire

René Lévesque, ce grand Québécois. Cela voudrait dire essentiellement de couper dans le financement public des universités – et collèges – anglophones. Il n’est pas nécessaire d’effectuer tout de suite des coupes radicales. Une réduction de 10 % – et peut-être même de seulement 5 % – des budgets en question lancerait un puissant message à nos voisins Ontariens tout en amorçant un rééquilibrage salutaire du financement de l’enseignement supérieur au Québec.

Il n’y a aucun doute que l’appui populaire dont Legault jouit en ce moment n’en serait que consolidé s’il allait dans la direction que nous suggérons. C’est une pluralité de francophones qui l’ont élu le 1^{er} octobre dernier et il est temps que quelqu’un s’occupe de cette majorité francophone, qui a été négligée, c’est le moins qu’on puisse dire, ces dernières années. Et si cela peut aider incidemment nos frères Franco-Ontariens, cela sera gagnant sur toute la ligne.

...

CONVENTION DE LA POSTE — PUBLICATION 40009183

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE
NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA
AU SERVICE DES PUBLICATIONS
82, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL QC H2X 1X3

courriel : journal@ssjb.com

L'Assemblée nationale réitère unanimement son appui à la Loi 99

La SSJB multiplie les victoires et les alliés

Le Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, Maxime Laporte, a tenu à saluer l'adoption unanime par l'Assemblée nationale de la résolution du 28 mars dernier en appui à la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux du peuple québécois (Loi 99), présentée par le chef intérimaire du Parti Québécois Pascal Bérubé conjointement avec le député solidaire de Gouin Gabriel Nadeau-Dubois. M. Laporte a fait valoir qu'*un tel geste de solidarité nationale de la part de nos élus témoigne de ce que le Québec ne se laissera jamais intimider par les manœuvres antidémocratiques du Canada et des forces ultra-fédéralistes, en l'occurrence monsieur Keith Henderson, visant à nier le statut juridique du peuple québécois et ses droits démocratiques fondamentaux à l'égalité et à l'autodétermination.* » La résolution « *condamne la volonté du gouvernement canadien de brimer le droit inaliénable du peuple québécois de choisir librement le statut politique du Québec en le rendant conditionnel à un amendement à la Constitution canadienne.*

La proposition du fédéral et de Henderson revient vraisemblablement à dire, par exemple, que pour que l'indépendance du Québec soit valide en droit canadien, il faille appliquer ou bien la procédure unanime de modification constitutionnelle (exigeant l'accord unanime de toutes les provinces et du Parlement canadien), ou bien la procédure dite du « 7/50 » (qui implique l'accord de sept provinces représentant au moins 50 % de la population canadienne). Notons d'ailleurs que plusieurs provinces canadiennes imposent elles-mêmes la tenue d'un référendum pour approuver de telles modifications.

Le 27 mars, alors que la SSJB déposait son mémoire en Cour d'appel dans l'affaire de la loi 99, elle s'était dite « *indignée* » des allégations du gouvernement du Canada révélée par les médias et voulant qu'en droit, le Québec ne puisse vraisemblablement jamais réaliser son indépendance sans la permission préalable d'autres provinces, suivant une application rigide du mode de révision constitutionnelle prévu à la Partie V de la Loi de 1982, telle qu'imposée de force au Québec sous Trudeau père. Pour ajouter l'insulte à l'injure, soulignons que cet argumentaire du Procureur général du Canada (PG Canada) fut rédigé *in English only*.

Le Canada entend rajouter une nouvelle couche à la chape de plomb constitutionnelle qu'il nous a imposée de force, en meublant à son avantage les silences de l'Avis rendu en 1998 par la Cour suprême pour rendre techniquement irréalisable en droit l'accession du Québec à la liberté politique. Vu la complaisance affichée par monsieur Trudeau à l'égard de l'Espagne et du légalisme autoritaire exercé là-bas afin de mâter la Catalogne dans son processus démocratique d'acquisition de l'indépendance, c'est à se demander si le « Fils du Père Trudeau » ne rêve pas de s'en inspirer pour en concocter une version proprement canadienne, a lancé Maxime Laporte.

N'ayant manifestement jamais digéré leur rebuffade essayée en 1998 dans le cadre du Ren-voi sur la sécession, le Canada et l'appelant Keith Henderson, ancien chef du Parti Égalité, souhaitent aujourd'hui profiter du débat sur la loi 99 pour ramener cette thèse dangereuse qui, à l'époque, n'avait pas trouvé preneur auprès des juges de la Cour suprême, lesquels s'étaient eux-mêmes refusés à encarcanner l'indépendance du Québec dans quelque mécanique formelle de modification de la Constitution.

Le matin du 24 janvier dernier à Montréal, la SSJB, représentée par ses procureurs M^e Marc Michaud et M^e Maxime Laporte, s'était de nouveau vu accorder le statut d'intervenante dans le cadre du second grand chapitre de l'affaire de la loi 99.

L'affaire de la loi 99 : rappel

Trop peu discutée dans la sphère publique, cette contestation judiciaire initiée en 2001 par Keith Henderson, n'en est pas moins capitale, puisqu'elle met directement en cause le droit

du peuple québécois à l'existence juridique et à l'égalité, son droit inaliénable à disposer de lui-même ainsi que la norme démocratique élémentaire dite du *50 % plus un*.

Épaulé jusqu'ici par le PG Canada, M. Henderson cherche actuellement à faire casser le jugement rendu en avril 2018 par la juge Claude Dallaire de la Cour supérieure qui avait confirmé la validité constitutionnelle des dispositions contestées (art. 1 à 5 et 13) de la loi 99, autrement connue sous le titre *Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec*.

Le Canada plaide contre le droit de la SSJB à prendre position

Si ce 24 janvier, les plaideurs à la Cour d'appel n'avaient pas osé s'opposer à nouveau à la requête en intervention présentée par M^e Michaud, le PG Canada avait néanmoins tenté de convaincre le tribunal que la SSJB ne doive pas avoir le droit de « prendre position » dans le litige! Appuyé par M^e Charles O'Brien qui représente M. Henderson, l'avocat du PG Canada, M^e Ian Demers, avait par ailleurs reçu le mandat de travailler à obtenir une réduction significative du droit de parole de la SSJB en limitant la longueur de son mémoire à 10 pages seulement, comparativement aux 40 pages accordées à chacune des parties.

Comme si ce n'était pas suffisant, le PG Canada avait également tenté de restreindre à 15 maigres minutes (!) la durée des représentations orales dont bénéficiera M^e Laporte lors du procès. Ce dernier point ayant été relégué à plus tard, l'honorable juge Mainville a finalement rejeté les autres prétentions du PG Canada en autorisant la Société à présenter ses arguments de droit constitutionnel (à l'exclusion du droit international) et à prendre position à la faveur d'un mémoire d'au plus 20 pages.

Le curieux positionnement de la PG Québec vis-à-vis de la SSJB

Dans tout ce débat, des observateurs présents à la Cour ont été surpris par la complaisance affichée par l'intimée, la Procureure générale du Québec (PG Québec), à l'égard des arguments du gouvernement fédéral. Ce curieux positionnement n'a rien de nouveau, sachant que depuis le début, la PG Québec n'a fait que compliquer la tâche de la SSJB, soit en se rangeant du côté du Canada, soit en restant silencieuse. Or, il est à espérer qu'avec le récent changement de gouvernement à Québec, la nouvelle ministre de la Justice et Procureure générale, la caquiste Sonia Lebel, comprenne mieux que sa prédécesseure libérale les raisons fondamentales qui ont motivé l'intervention de la SSJB.

Soulignons que le cabinet d'avocats Michaud Santoriello agit à titre entièrement gratuit dans le cadre de cette affaire. ...



M^e Maxime Laporte, président de la SSJB.

Un comportement étrange

Indépendantistes, sauf aux élections?

par Christian Gagnon

Je compte dans mon entourage de nombreux partisans du club de hockey Canadien. Mais parmi eux, je n'en connais aucun qui cesse d'être un partisan de l'équipe montréalaise au début de chaque match pour ensuite le redevenir une fois la rencontre terminée. Cela serait vraiment étrange, n'est-ce pas? Et pourtant, je connais des gens qui se disent indépendantistes, mais qui mettent leurs convictions en suspens en plein au moment où il faudrait les vivre le plus concrètement: aux élections.

Ils ont agi pour la première fois de la sorte en 2011 en jetant leur dévolu sur le NPD du sympathique Jack Layton, pour vainement tenter de barrer la route aux Conservateurs de Stephen Harper. À l'époque, le candidat néo-démocrate de Rosemont-La Petite-Patrie, Alexandre Boulerice, se disait en accord avec le fédéralisme asymétrique prôné par le NPD bien que membre de Québec solidaire. *Je ne suis pas indépendantiste*, a-t-il clairement indiqué (*La Presse*, 4 mai 2011).

Bien avant le jour du vote de 2015, le NPD du férocelement anti-indépendance Thomas Mulcair ne pouvait plus aspirer à mieux que de former la deuxième opposition. Et même si les Conservateurs étaient au troisième ou quatrième rang dans leur circonscription, bien des indépendantistes non pratiquants ont maintenu leur intention d'appuyer le très fédéraliste NPD. Pourtant, s'il y a quelqu'un qui aurait pu déroger à ses convictions indépendantistes, c'est bien le frère du député de Rosemont-La Petite-Patrie Alexandre Boulerice. *Ça m'a déçu qu'Alex choisisse un parti fédéraliste, parce que moi, je suis un souverainiste convaincu.*

[...] *Je pense que le Canada et le NPD devaient parler davantage de culture. Mais, par principe, je vais voter pour le Bloc*, a déclaré Thomas Boulerice, qui chante au sein du groupe de musique traditionnelle *Le Vent du Nord* en plus d'y jouer de la vielle à roue, de l'accordéon-piano et des percussions (*La Presse*, 15 octobre 2015). Si le frère de l'un des députés néodémocrates québécois les plus en vue a tant tenu à demeurer un indépendantiste cohérent, pourquoi tant d'autres n'ayant aucun lien filial avec leur candidat NPD ne le feraient pas aussi? Jagmeet Singh vient de nommer Alexandre Boulerice vice-chef du NPD? Le député sortant de Rosemont-La Petite-Patrie n'en est que davantage *Canadian*.

Bien que disant avoir *Québec solidaire tatoué sur le front*, la nouvelle candidate néodémocrate dans Laurier-Sainte-Marie, Nima Machouf, ne fait pas mystère de ses intentions elle non plus : *Je ne vais pas militer pour la souveraineté*. [...] *Ce n'est pas mon cheval de bataille*. [...] *Je ne milite pas à Québec solidaire pour la souveraineté* (QUB Radio, 15 mars 2019). Madame Machouf soutient qu'à Québec solidaire *pas tout le monde est souverainiste*, précisant qu'elle fait partie de ces abstinentes et apportant la subtile nuance à l'effet que chez QS, *on milite pour une constituante*. Plus encore, la candidate néo-démocrate soutient qu'advenant l'arrivée au pouvoir de QS, *les gens* [au sein de cette assemblée constituante] *vont décider qu'est-ce qu'ils veulent pour leur pays*. Pour « y arriver », les participants devront selon elle répondre à la question *est-ce qu'on a besoin de rester dans le Canada ou est-ce qu'on a besoin de se séparer*. Pourtant, l'entente de fusion d'Option nationale avec



Bien des indépendantistes sont tentés de voter pour des néodémocrates fédéralistes qui se sont résignés à jouer le jeu minoritaire au sein d'un parti pancanadien.

Québec solidaire approuvée le 2 décembre 2017 incluait clairement *la modification des modalités de l'Assemblée constituante afin que celle-ci ait le mandat ferme de rédiger un projet de constitution d'un Québec indépendant*, ce qu'on a appelé une « constituante fermée ». Est-ce à dire que Catherine Dorion et Sol Zanetti se sont fait avoir? Ou est-ce que ça aussi, « c'est dans le programme mais pas dans la plateforme »?

On se souviendra qu'en 2011 dans cette même circonscription, Amir Khadir, mari de madame Machouf et alors co-porte-parole de QS, avait dit n'avoir « aucun regret » d'avoir voté pour la néodémocrate Hélène Laverdière plutôt que pour son « ami » Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois dont M. Khadir avait pourtant été le candidat dans Outremont en 2000. Si l'indépendantisme est aussi mou et emberlificoteur à l'intérieur du couple Khadir-Machouf, imaginez au sein de la base militante de QS en général.

Ainsi, en 2019, alors que les sondages annoncent pour l'automne prochain une débâcle de NPD de Jagmeet Singh et une remontée du Bloc Québécois d'Yves-François Blanchet, que vont faire les indépendantistes ayant persisté à appuyer le NPD

en 2015? Voteront-ils pour le Parti Libéral de Justin Trudeau, fils et premier héritier politique de celui qui, dans bien des cas, a fait d'eux des partisans de l'indépendance? Imposeront-ils des représailles à ce premier ministre du Canada qui a instantanément jeté à la poubelle les revendications des pourtant très fédéralistes PLQ de Philippe Couillard et CAQ de François Legault? Pour ce faire, se jetteront-ils dans les bras du Parti Conservateur d'un Andrew Scheer qui a promis de relancer au Québec le projet de l'oléoduc Énergie-Est? Ou encore appuieront-ils à nouveau le très centralisateur NPD qui, de toute façon, ne sera en position de barrer la route à aucun de ses deux adversaires fédéralistes?

Bref, ces indépendantistes-sauf-quand-ça-compte-le-plus ne verront-ils aucun problème à ce qu'au Parlement d'Ottawa, leur comportement électoral mène encore à une sous-représentation possiblement draconienne des indépendantistes en proportion de leur présence réelle au Québec? Osons espérer qu'ils verront une limite à s'inventer des prétextes pour ne pas se rallier au seul et unique parti progressiste de la scène fédérale qui soit indépendantiste : le Bloc Québécois.

...

Serment à la Reine

Les élu.e.s n'ont qu'à cesser de le prêter, maintenant !

Le 17 octobre dernier, le Président général de la SSJB, Maxime Laporte, a réagi aux déclarations du député de Jean-Lesage, Sol Zanetti, révélant les intentions de Québec solidaire (QS) de déposer un projet de loi pour abroger le Serment à la Reine du Canada, exigé de la part de tous les élu.e.s à l'Assemblée nationale en vertu de l'article 128 du *British North America Act* (1867).

Accueillant favorablement cette idée *qui va dans la bonne direction*, monsieur Laporte a toutefois fait valoir que *par souci de cohérence et de dignité, il vaudrait mieux, tout simplement, ne pas prêter le Serment. D'ailleurs, il y a longtemps que nos élu.e.s auraient dû mettre fin à cette pratique d'un autre âge, eux qui possèdent déjà toute la légitimité démocratique pour refuser d'ainsi se parjurer sous le regard médusé de ceux et celles qui les ont portés à l'Assemblée nationale.*

Un parjure

Car en effet, si les mots ont encore un sens, il s'agit bien d'un parjure. Sachant que la vaste majorité des député.e.s qui prêtent le Serment n'y croient pas une seule seconde, cette mise en scène n'est pas autrement que malhonnête vis-à-vis de leur conscience propre, malhonnête vis-à-vis du peuple québécois, mais aussi malhonnête vis-à-vis d'Élisabeth II. Ensuite, il résulte de la coexistence des deux serments d'office, – soit celui au peuple et à la constitution du Québec, exigé par la Loi sur l'Assemblée nationale, et celui à la Reine, découlant de la Loi constitutionnelle de 1867, non seulement une contradiction patente, mais un conflit de loyauté difficilement justifiable... Pour reprendre une formule biblique bien connue, on ne peut servir deux maîtres à la fois. Je suggère donc que le seul maître des élu.e.s du peuple québécois, soit le peuple qué-



bécois, a affirmé monsieur Laporte.

L'Assemblée nationale est souveraine

Quant à l'Assemblée nationale, qui détient la souveraineté de facto dans notre système politique, elle bénéficie selon moi de toute la marge de manœuvre constitutionnelle pour que cesse enfin, dans la pratique, cette tradition féodale déshonorante. À mon sens, pour passer outre au Serment, l'Assemblée nationale n'aurait qu'à exercer ses prérogatives parlementaires en permettant à l'élu.e n'ayant pas prêté serment, de siéger comme les autres en son sein et de bénéficier des privilèges qui accompagnent sa fonction. Dans le contexte où plus de 80 % de la population souhaite l'abolition complète de la monarchie, je verrais mal comment le Président de l'Assemblée nationale pourrait légitimement empêcher un élu d'accéder au Salon bleu, sous prétexte que ce dernier n'aurait pas préalablement prononcé les «mots magiques», a indiqué le jeune Président général.

Pour une approche parlementaire plutôt que législative

M. Laporte a ajouté : *Pour en finir avec le Serment, cette approche fondée sur les préro-*

gatives de l'Assemblée nationale m'apparaît nettement préférable à ce que propose Québec solidaire qui plaide plutôt pour l'adoption d'une loi. En tout respect, je ne crois pas que ce soit une bonne idée. Cela reviendrait à pel-leter le débat dans la cour des tribunaux qui, immanquablement, seraient vite saisis d'une contestation constitutionnelle, laquelle pourrait émaner, par exemple, de la Ligue monarchiste du Canada. S'ensuivrait alors un débat judiciaire qui s'éterniserait jusqu'en Cour suprême, au terme duquel la loi risquerait fort d'être déclarée invalide, ce qui ramènerait l'Assemblée nationale à la case départ.

Bref, plutôt que de procéder par le biais d'une loi comme le suggère QS, tout indique qu'il suffirait, pour régler cette affaire, 1) que des élu.e.s s'abstiennent fièrement de prêter allégeance au monarque et 2) que l'Assemblée nationale ne leur en fasse subir aucune conséquence. Le Serment à la Reine n'existant plus dans le droit écrit et parlementaire québécois depuis belle lurette, aucune modification formelle à la Loi ou au Règlement de l'Assemblée nationale, par exemple, ne serait requise. Par ailleurs, ce précédent ne saurait être remis en cause par les tribunaux de Sa Majesté,

puisque en vertu du principe de la séparation des pouvoirs, ceux-ci ne peuvent s'immiscer dans ce qui relève du domaine parlementaire, a précisé monsieur Laporte.

Enfin, pour ceux qui s'inquiéteraient de la validité des lois émanant du Parlement du Québec à la suite d'un tel pied de nez à la royauté de la part de l'Assemblée nationale, il semble que cela ne devrait pas davantage poser problème. Déjà en 1970, après que six députés péquistes eurent momentanément refusé de prêter le Serment, d'éminents constitutionnalistes comme Jacques-Yvan Morin et Louis Bernard étaient d'avis que la sanction des lois par le lieutenant-gouverneur atteste présumément de leur validité formelle, outre que les procédures parlementaires en amont ne sont pas justiciables. Aussi, sans trop m'éterniser à ce sujet, l'arsenal politique et institutionnel dont pourraient faire usage le fédéral et les forces loyalistes pour réprimer les rebelles, se révèle de nos jours plutôt théorique; les pouvoirs de réserve et de désaveu étant tombés en désuétude et les différents recours judiciaires envisageables ne paraissant pas, a priori, garants de quelque succès.

En somme, j'invite les élu.e.s et notamment le Président de l'Assemblée nationale à faire preuve de courage et de bon sens. Ils ont toute la légitimité et la marge de manœuvre pour tourner enfin la page sur des siècles de soumission à ce serment parfaitement étranger aux aspirations démocratiques du peuple québécois, et qui viole la mémoire de tous les peuples de la terre ayant subi la violence du colonialisme britannique, y compris nous-mêmes ainsi que nos frères et sœurs autochtones, acadiens et métis, a conclu monsieur Laporte.

...

Mauvais goût diffamatoire

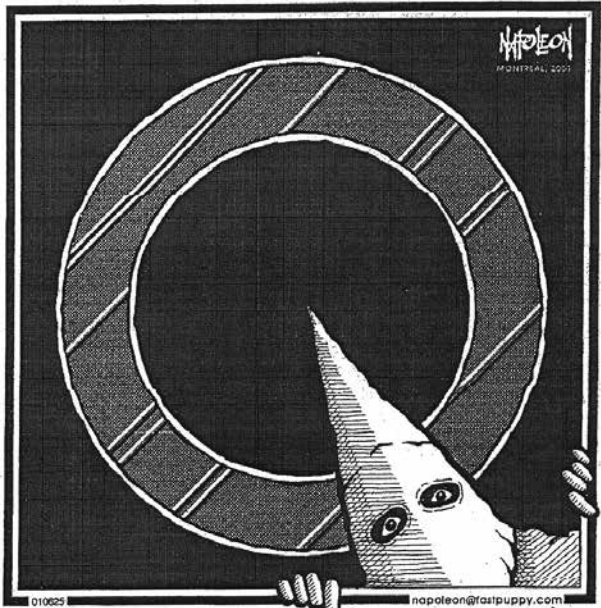
Le caricaturiste Aislin coupable de plagiat?

par Christian Gagnon

À la vue de ce fameux dessin que le caricaturiste de la *Montreal Gazette* Terry Mosher (alias Aislin) a diffusé sur son compte Twitter, vous avez cru qu'un record de calomnie ordurière avait été battu. Et bien non. Il a simplement été égalé.

Le 7 février dernier, la rédactrice en chef de la *Montreal Gazette* a refusé de publier ladite caricature associant la CAQ de François Legault au Ku Klux Klan, cette meurtrière société secrète fondée en 1865 par des vétérans sudistes de la guerre de Sécession. Madame Lucinda Chodan trouvait que la caricature était *injuste* et qu'elle allait *trop loin*. Parlant des deux côtés de la bouche, sur Radio-Canada d'abord, Terry Mosher s'est dit d'accord avec sa patronne. Puis il affirma le contraire en anglais sur les ondes de CBC, disant n'avoir aucun regret et précisant que son dessin lui avait été inspiré par le projet de loi caquiste qui interdira vraisemblablement le port de signes religieux par les représentants de l'État en position d'autorité coercitive. L'un des trois députés noirs de la CAQ, Christopher Skeete (Sainte-Rose), s'est dit *personnellement offensé, surtout en ce mois de l'histoire des Noirs*. Quant à François Legault, insistant sur le respect de la liberté de presse, il s'est contenté de trouver ça *vraiment exagéré*.

En 1990, l'avocat et écrivain américain Michael Wayne Godwin a énoncé La Loi de Godwin qui se lit comme suit : *Plus une discussion en ligne dure longtemps, plus la probabilité d'y trouver une comparaison impliquant les nazis ou Adolf Hitler s'approche de 1*. Lorsque l'argumentation de l'un des intervenants atteint le point Godwin, on en déduit qu'il s'est discrédité et que la discussion doit prendre fin car il n'en émergera plus rien de bon. Par extension, on peut considérer que les conditions de la Loi de Godwin sont aussi atteintes lorsqu'est faite une analogie avec tout autre groupe ou personnage totalitaire et raciste, comme le KKK. Voilà qui pousse à penser que toute tentative de discussion raisonnée avec Terry Mosher est désormais vaine.



De 2001 à 2019, les caricatures des journaux anglophones de Montréal se suivent et se ressemblent. C'est à se demander si Aislin n'a pas plagié la sienne.

Mais un précédent récent existe. Le 27 juin 2001, fort de ses 105 000 copies distribuées dans tout le *West Island* et dans le quartier lavallois de Chomedey, l'hebdomadaire *The Suburban* publiait une caricature selon le même principe mais associant la capuche pointue du KKK au logo du Parti Québécois. Publiée dans son édition du *Canada Day*, la caricature voisinait un éditorial de l'éditeur Jim Duff intitulé *Not a nation* et avançant que contrairement au Canada, le Québec n'était pas une nation. Monsieur Duff ajoutait que les Québécois ne formaient pas davantage un peuple que les Terre-neuviens, les Ontariens ou les Britanno-Colombiens. *The Suburban* sommat donc les médias de cesser de désigner le parlement de Québec sous le nom d'Assemblée nationale.

À la suggestion du PQ de Montréal-Centre et après des mois de promesses non tenues de Jim Duff de publier des excuses, la première vice-présidente du parti, Marie Malavoy, déposa une plainte au Conseil de presse du Québec (CPQ). Et ce n'est que le 7 juin 2002 que Conseil de presse rendit sa décision. La plainte a été rejetée parce qu'*au regard du principe déontologique de la latitude du caricaturiste, ce dernier pouvait bien exprimer son opinion sur le Parti Québécois par le biais d'un dessin satirique et mordant, bien que d'un goût à tout le moins discutable*. Pourtant, le Code de déontologie du CPQ écrivait à l'époque que *comme tous les professionnels de l'information, [les caricaturistes] doivent être fidèles aux faits et faire preuve de rigueur et d'intégrité intellectuelles dans l'évaluation des situations qu'ils commentent*. Et comble d'ironie, en octobre 2001 à Moncton, James Hanley, un Néo-Brunswickois de 19 ans qui avait installé et mis le feu à une croix sur la pelouse d'une famille noire pour « faire une blague », a été condamné à quatre mois de prison sans sursis suivis de deux ans de probation. Il semble donc qu'entre le dépôt de la plainte péquiste et son traitement, en matière d'utilisation des symboles du KKK, le Code criminel ait été moins tolérant que le Code de déontologie du CPQ...

Le 2 janvier 2018, après 50 ans de carrière à *The Gazette*, Terry Mosher annonçait avoir signé sa dernière chronique et avoir décidé de ne plus produire que la caricature du samedi. Il en profita pour remercier de nombreuses personnes dont un certain ... Jim Duff, aujourd'hui conseiller municipal à Hudson, en banlieue ouest de Montréal.

Rappelons que le Ku Klux Klan, organisation prônant la suprématie de la race blanche, est tenu responsable du lynchage de 4000 Noirs entre 1877 et 1950. Rappelons aussi qu'au début du 20^e siècle, son équivalent canadien, la *Grand Orange Lodge of Canada*, organisation suprématiste anglo-saxonne protestante, compta dans ses rangs la moitié de tous les Orangistes de l'Empire britannique. Quatre Orangistes deviendront premiers ministres du Canada, soit John A. Macdonald, John Abbott, Mackenzie Bowell et John Diefenbaker. Les membres canadiens du KKK et de l'*Orange Lodge* réunis joueront un grand rôle dans l'abolition des écoles françaises en Nouvelle-Écosse (1864), au Nouveau-Brunswick (1871), l'Île-du-Prince-Édouard (1972), au Manitoba (1890), en Alberta et aux Territoires du Nord-Ouest (1892), en Saskatchewan (1902) et en Ontario (1912). Et Doug Ford? Est-il orangiste? ...

Nommés Patriotes de l'année 2018-2019

Éric Poirier, Guillaume Rousseau et François Côté à la rescousse du français au Québec

par Maxime Laporte



François Côté, Guillaume Rousseau et Éric Poirier sont les lauréats du titre des Patriotes de l'année 2018-19. (Photos: Pierre Nicolas)

L'événement avait lieu le mars dernier à la Maison Ludger-Duvernay, ce lieu où presque chaque jour, entre ses murs, retentit la parole libre! Dans cette Maison, nous croyons que le Québec doit être libre tout comme nous croyons à la liberté de tous les peuples et de tous les êtres humains de par le monde. Or, la liberté de parole, c'est aussi la liberté de parler sa langue, celle dont on a hérité à la naissance, ou celle qu'on a épousé en épousant un nouveau pays. Car la langue, disait Pierre Bourgault, c'est le véhicule par excellence de l'expression et de la communication humaine ; un véhicule organique, indissociable de l'être qui la parle. Contrairement à une guitare, à un crayon ou à un ordinateur, qui sont aussi des instruments de communications, la langue n'est pas un objet intermédiaire, elle n'est pas un médium dans la communication humaine, elle fait partie intégrante de notre être, elle se confond avec celui ou celle qui la parle, c'est-à-dire qui pense avec elle, qui ressent à travers elle. Alors, quand on s'en prend à la langue, quand on la dénigre, quand on manœuvre pour l'affaiblir voire la faire disparaître, et bien on s'attaque directement par le fait-même au cœur de ceux et celles qui la parle, cette langue, et qui en ont fait leur dénominateur commun.



Le directeur général de la SSJB, Martin Gélinas, a agit en tant que maître de cérémonie.

Le choix – unanime – de M^{re} François Côté, M^{re} Éric Poirier et du professeur Rousseau trouve sa justification dans tous leurs faits d'armes entourant la récente publication chez *LexisNexis* du livre *Le droit linguistique au Québec*, auquel notre Fondation du Prêt d'honneur, devenue la Fondation Maurice-Séguin, a d'ailleurs apporté un important soutien financier. Je tiens également à souligner l'apport du chercheur Nicolas Proulx qui a contribué lui aussi au livre dans le cadre de ses études de maîtrise. Humblement, ce quatrième mousquetaire a décliné le prix que nous lui avons également offert, cela pour mieux mettre en lumière la plus grande part de travail assumée par ses trois collègues.

Déjà cité par les tribunaux supérieurs, cet ouvrage de doctrine juridique se révèle un incontournable pour quiconque cherche à approfondir sa connaissance sur le statut du français au Québec et sur l'évolution de la *Charte de la langue française*. Outre leur apport remarquable au progrès du droit linguistique québécois, nous souhaitons souligner par la même occasion les autres combats et accomplissements livrés par chacun de nos récipiendaires dans la poursuite de nos destinées nationales. Débutons par Éric Poirier.

Éric Poirier

Éric Poirier est avocat, doctorant en droit à l'Université de Sherbrooke et à l'Université de Bordeaux et boursier Fonds de recherche du Québec – Société et culture. Diplômé de l'Université d'Ottawa en criminologie et en psychologie, mais aussi de l'Université McGill en droit civil et en *Common Law*, Éric a notamment travaillé pour la Commission des lésions professionnelles et pour la Clinique juridique Juripop de l'Estrie. Intellectuel engagé, il a été collaborateur à l'émission *Plus on est de fous, plus on lit!*, diffusée sur ICI Radio-Canada Première, et siège présentement au Conseil supérieur de la langue française. Il est aussi l'auteur du livre *La Charte de la langue française : ce qu'il reste de la loi 101 quarante ans après son adoption*, paru chez Septentrion à l'automne 2016.

Fils de parents franco-ontariens, il a grandi en Ontario où il a fait ses études primaires et secondaires, puis universitaires. Il a été sensibilisé très tôt aux défis que doit surmonter la langue française au Canada et en Amérique du Nord.

François Côté

François Côté est titulaire d'un baccalauréat en droit civil, d'une maîtrise en droit de la biologie et d'une maîtrise en *Common Law* à l'Université de Sherbrooke. Il a également obtenu une maîtrise en droit international à l'Université Montpellier I, en France, et complète actuellement une thèse de doctorat en droit à l'Université de Sherbrooke, ayant pour sujet l'analyse de l'impact de la Charte canadienne des droits et libertés et de la pensée juridique de *Common Law* sur le droit privé québécois de tradition civiliste.

En parallèle à ses études de 3^e cycle, M^{re} Côté, après avoir effectué ses premières armes en tant qu'avocat d'affaires spécialisé auprès des particuliers, petites entreprises et organismes à but non lucratif, dirige maintenant son propre cabinet à Montréal, où il œuvre en tant qu'avocat et conseiller juridique spécialisé en droit civil et droits fondamentaux, d'une part, et en tant que chercheur, auteur et théoricien du droit, d'autre part. Depuis 2014, M^{re} Côté s'investit de plus en plus à la défense ou la critique d'enjeux juridiques publics, et à participé à de nombreuses auditions en commission parlementaire dans le cadre d'études de projets de loi touchant, notamment, la liberté d'expression, la laïcité et les droits fondamentaux.

Très critique de la Charte canadienne des droits et libertés, de la jurisprudence de la Cour suprême et du multiculturalisme canadien, M^{re} Côté, au travers de ses travaux, n'a cessé de se rapprocher de plus en plus des enjeux collectifs au cœur de la réalité québécoise. Au travers de ses publications et recherches, il a développé une expertise en droit linguistique qu'il aura – outre de nombreuses conférences au Québec – été porter à l'étranger pour défendre le statut et le sort de la tradition civiliste et de la langue française au Québec au sein de plusieurs forums internationaux.

En 2015, il a été l'un des représentants du Québec à l'occasion du 1^{er} congrès mondial des droits linguistiques à Teramo, en Italie; en 2017, avec le professeur Rousseau, il a de nouveau agi en tant que délégué du Québec, cette fois à Hangzhou, en Chine, à l'occasion de la 15^e conférence internationale de l'Académie des droits linguistiques, et cette année, également avec monsieur Rousseau, il se rendra en Inde et en Pologne – toujours avec un même objectif : faire rayonner le droit civil québécois et la langue française à l'échelle internationale. Par ailleurs, M^{re} Côté est également chargé de cours en droit au Collège Teccart ainsi qu'à l'Université de Sherbrooke, où il enseigne l'histoire du droit, le droit des obligations et de la responsabilité civile ainsi que le droit hypothécaire.

M^{re} Côté s'est particulièrement distingué en 2018 en menant en première ligne le mouvement de mobilisation professionnelle contre le Barreau du Québec alors que celui-ci cherchait à faire invalider judiciairement la totalité du droit québécois sous prétexte que le processus d'adoption des lois à l'Assemblée nationale ne serait pas suffisamment bilingue, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. À l'issue d'une assemblée générale extraordinaire historique ayant rassemblé plus de 700 avocats, l'opération sera couronnée de succès, forçant l'ordre professionnel à se désister de ses procédures scélérates, dirait Yves Michaud.

Guillaume Rousseau

Passons maintenant à monsieur Guillaume Rousseau. Préalablement à l'obtention de son doctorat, il avait complété un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke ainsi qu'une maîtrise en droit comparé de McGill, avec spécialisation en droits de la personne et diversité culturelle. Son mémoire de maîtrise portant sur le droit linguistique et le droit des religions a été publié sous la forme d'un livre intitulé *La nation à l'épreuve de l'immigration*. Il a ensuite effectué un stage et pratiqué comme avocat en droit public chez Fasken Martineau. Cette expérience de travail s'ajoute à celles acquises au Ministère de la Justice du Québec, à la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, à l'Assemblée nationale du Québec et à Juripop Estrie, une clinique juridique favorisant l'accès à la justice dont il a été un des co-fondateurs.

Ses études doctorales en droit ont été effectuées à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et à l'Université de Sherbrooke (par extension de l'Université Laval). Sa thèse portant sur l'histoire du droit public et les identités au Québec et en France a remporté deux prestigieux prix (celui de la meilleure thèse en co-tutelle Québec-France et celui de la meilleure thèse de l'Université de Sherbrooke dans la catégorie sciences humaines). Le livre issu de cette thèse, *L'État-nation face aux régions*, a quant à lui remporté le prix Richard-Arès de *L'Action nationale*.

Guillaume Rousseau est aujourd'hui avocat, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et professeur associé à la Faculté de droit de l'Université Laval. Dans ce contexte, avec son équipe de doctorants en droit, il effectue des recherches en droit linguistique. Ces recherches l'ont mené à donner des conférences en droit linguistique autant au Québec, notamment pour le Barreau, qu'à l'étranger.

Enfin, Guillaume Rousseau est aussi un intellectuel engagé dans le mouvement nationaliste au Québec. En 2006 et en 2014, il a été récipiendaire du prix André-Laurendeau attribué au meilleur article paru dans la revue *L'Action nationale*. Depuis une dizaine d'années, il est chercheur associé à l'Institut de Recherche sur le Québec. Au printemps 2018, il a lui aussi participé à la mobilisation des membres du Barreau qui a permis de mettre fin au recours de l'ordre professionnel visant à bilinguiser intégralement le processus d'adoption des lois québécoises. Mentionnons également que le docteur Rousseau a été candidat du Parti Québécois dans Sherbrooke lors des dernières élections.

Conclusion

Bref, il va sans dire, nous sommes en présence de jeunes intellectuels qui ont mis tout leur talent, leur passion, leur temps, leurs énergies au service du Québec et de notre belle langue française. Leur contribution est majeure en ce qu'elle pave la voie à des victoires concrètes et tangibles pour l'avancement du statut du français et des droits linguistiques des Québécois, sachant que de plus en plus, les débats sur les dimensions fondamentales de notre être collectif se transportent, pour le meilleur et pour le pire, surtout pour le pire, hélas, devant les tribunaux. L'auteur de ces lignes en connaît un chapitre.

Or, vu la nécessité d'être présent, en tant que mouvement, sur toutes les tribunes et dans tous les forums, le forum judiciaire n'est surtout pas à négliger, en parallèle des actions portées à l'Assemblée nationale, à la Chambre des Communes, dans l'espace public et dans la rue. D'où la nécessité de pouvoir compter sur des travaux et des recherches solides, crédibles de la part d'universitaires chevronnés. Alors, puisse l'implication extraordinaire de ces messieurs servir d'exemple à tous ceux et celles qui rêvent et travaillent à l'avènement en ce pays d'une république libre de langue française, seule véritable voie de salut pour le peuple québécois. Vive le Québec français, vive le Québec libre! ...



Tel que le veut la tradition, c'est la Patriote de l'année 2017-2018, la militante environnementaliste Odette Sarrazin, qui a remis leurs médailles aux nouveaux récipiendaires.

La génération inattendue

par L  olane Kemner



On dit tr  s souvent que l'ind  pendance aurait d   se faire en 95 et qu'il est maintenant trop tard. Qu'on   tait pr  ts, mais qu'on a laiss   passer le train et qu'il est temps de l'accepter une bonne fois pour toutes. Depuis, l'erreur de beaucoup a   t   de penser que 95 avait b  tement sign   la fin de l'histoire. Peu importe le blocus sauvage, et historiquement av  r  , de certaines communaut  s culturelles. Peu importe les magouilles et sordides bassesses de la capitale f  d  rale. Le scrutin a tranch  , qu'on cesse d'en parler, le futur est ailleurs. Mais quelle id  e surprenante!

Plus je regarde   a, plus je r  alise qu'aussi tragique et lourde de cons  quences qu'ait   t   95, cette derni  re n'  tait vraisemblablement qu'une   tape importante, et non l'issue, de notre processus de lib  ration. J'aime cette id  e, parce que   a veut dire que 95 aura   t   moins vol  e, qu'investie dans notre destin national.

En prenant un peu de hauteur sur les   v  nements, malgr   la peine et malgr   la ranc  ur, serait-il possible d'envisager que 95 relevait peut-  tre d'une b  n  diction    ce moment pr  cis de notre histoire? Une b  n  diction terrible et fatale pour les gens de peu de foi, certes, mais une b  n  diction quand m  me? Je m'explique.

Si nous   tions devenus ind  pendants, il y a vingt-quatre ans de cela, qu'est-ce qui nous aurait emp  ch  s de tomber dans les m  mes pi  ges sociaux et   conomiques ou d'  tre s  duits par les m  mes folies mondialistes? Toutes les vieilles nations se sont laiss  es oublier la grande volont   qui les a un jour pouss  s    d  clarer leur ind  pendance, c'est-  -dire la protection de leur culture et leur identit  . Je crois que si nous   tions devenus souverains en 95, nous n'aurions malheureusement pas   chapp      la tendance.

L'ind  pendance n'aurait pas emp  ch   les Parizeau, Landry et Falardeau de mourir, pas plus que la modernit   de nous frapper de plein fouet. Aussi absurde qu'il puisse   tre de non seulement le dire, mais de m  me le penser, peut-  tre que notre carcan f  d  ral, bien malgr   lui, nous a   pargn   d'aller nous jeter t  te premi  re dans le ravin du faux progressisme, qui   uvre ouvertement    la dissolution des nations. Sauf qu'aujourd'hui, il est plus que jamais vital de nous en d  faire, avant que ce qui nous a curieusement pr  serv  s jusqu'ici ne soit ce qui nous entra  ne dans l'abysse, demain.

Mais qu'est-ce qui pourrait nous convaincre que nous sommes plus pr  ts aujourd'hui que nous l'  tions la derni  re fois? Ne sommes-nous pas dispers  s et d  motiv  s comme jamais? Quelques bouquets tristement tenaces de citoyens    la fiert   palliative? La r  ponse est pourtant   vidente : tout ce que nous avons appris depuis le funeste soir du 30 octobre 1995.



Il n'y a plus d'illusions    se faire sur la place qui nous est d  volue au sein de la f  d  ration. Nous avons le choix d  s aujourd'hui de nous en contenter, en bons martyrs, ou d'enfin devenir ma  tres, *tous ensemble*, chez nous. Surtout, les vingt-quatre derni  res ann  es ont achev   de nous dresser le portrait de tout ce que nous ne sommes pas. Je me dis qu'il n'y a plus, logiquement, qu'   partir de l   pour aller vers o   on veut. Pour devenir collectivement ce que nous voulons et voudrions   tre, et bien accueillir et   pauler ceux et celles qui veulent

se joindre    nous.

Alors que les masques de la vertu canadienne tombent les uns apr  s les autres et que le mirage s'estompe, on commence    retrouver foi en l'id  e de notre devoir naturel, historique, logique et l  gitime, non pas de tenter de se g  rer    la canadienne, mais de se gouverner    la qu  b  coise. Souverains et forts de nous, de notre connaissance du monde et par  s    faire face autrement    ce qui est en train de conduire les vieux pays    leur perte.

Mais je suis consciente que la plaie de 95 est encore suppurante et extr  mement douloureuse chez beaucoup et que bien des c  urs n'ont jamais   t   recoll  s. Sauf qu'un jour, j'ai entendu parler d'une tr  s ancienne tradition chinoise qui veut que lorsqu'un objet se brise, on colmate ses pi  ces avec de l'or. Par l'unicit   du dessin de ses stries dor  es, l'objet devient encore plus pr  cieux qu'   l'origine, parce qu'il a une histoire unique.

Je nous envisage selon le m  me principe : les blessures et les   checs sont bien r  els, mais ne l  gitiment en aucun cas qu'on rejette la volont   d'ind  pendance d'un peuple, comme on ne laisserait pas un enfant jeter le livre qu'il peine encore    lire. Si nous nous r  parons avec l'or de notre optimisme, de notre foi en notre histoire et en l'avenir; de notre intelligence sociale singuli  re et avant-gardiste, et surtout avec la certitude inviolable du bien-fond   de notre cause, alors le mouvement souverainiste n'en deviendra que plus pr  cieux et plus noble qu'il ne l'est d  j  . Car, si c'est l'histoire qui blesse, rappelons-nous que c'est le chemin qui gu  rit et que, pour gu  rir — *et vivre* —, il nous faut n  cessairement continuer.

Et maintenant, il y a nous, la g  n  ration inattendue. Je dis inattendue, mais au regard de la grande m  canique historique, elle ne l'est pas du tout. La nouvelle g  n  ration s'inscrit dans l'ordre naturel du retour des choses, puisque le temps s'ent  te    revenir jusqu'   ce qu'il n'ait plus    le faire. Or, inattendue, elle le sera joyeusement au c  ur de tous ceux et celles qui se sont crus les derniers, non sans raison,    tenir    bout de bras un d  sir qui, dit-on, serait d  sormais hors d'atteinte.

Pourtant, la nouvelle g  n  ration se tient bel et bien sur la ligne de d  part et elle a besoin de vous. De ses p  res et m  res l  gitimes dans la cause, de la grande famille au complet. De votre v  cu, de votre expertise. La rencontre des g  n  rations est vitale pour notre avenir    tous. Nous avons besoin de savoir et de comprendre ce que vous avez vu et compris, ainsi

que de nous impr  gner de vos sagesse, car si notre nature est d'aller plus loin, nous ne devons pas partir de rien. Elle   tait l   la ruse des f  d  raliens : ordonner que tous les enfants n  s apr  s 95 partent continuellement de rien pour cultiver la stagnation et le d  sint  r  t national sur lequel ils ont tant prosp  r  . Mais nous nous sommes faufile  s entre les mailles de l'abrutissement et de la d  sinformation, malgr   tout ce qu'ils ont pu d  ployer.

Bien s  r, il est    anticiper qu'on vous surprenne et que vous ne nous voyiez pas tout le temps venir. Tout comme il est tout    fait possible qu'on ne vous comprenne pas toujours d'  mble  , qu'on soit trop impatientes et, des fois, un peu t  te br  l  e, aussi. C'est le propre des vingt ans, souvenez-vous. Mais plut  t que de risquer un   ni  me schisme ridicule entre nous, je crois que nous tenons l   l'occasion tant attendue de consolider les ponts naturels et surtout d'en construire de nouveaux. Vous   tes les cartes que nous sommes maintenant assez grands pour lire et comprendre, avant de nous appliquer    en repousser les limites avec amour, bienveillance et m  moire.

Parce qu'il nous faudra   tre solides, dignes et in  branlables face    la d  ferlante de d  pendantistes qui s'acharneront    nous faire croire que la lib  ration du Qu  bec ne concerne que les francophones blancs de souches et qui l'annoncent comme l'Armageddon de la diversit   ethnique et culturelle.



Ne perdons cependant jamais de vue que les d  pendantistes ne sont pas nos ennemis, ni m  me nos v  ritables adversaires. Ce sont nos fr  res d  pendants, qui ne sont pas encore sevr  s de la chim  re qu'est la pr  tendue unit   canadienne et avec qui nous devons n  anmoins r  ussir    trouver le moyen de couler des fondations assez solides pour porter un pays. Surtout, n'oublions pas qu'au Qu  bec, c'est ensemble ou rien. Apr  s des d  cennies de « rien », je nous crois m  rs pour tenir le pari du « ensemble » et au diable les inimit  s traditionnelles!

Mais pour   a, il faut   tre intelligents comme on ne l'a jamais   t  . Il faut   tre clairs et au fait de notre propre histoire, pour faire mentir la propagande f  d  raliste qui veut se faire passer pour factuelle.

Le Qu  bec est tr  s probablement le dernier endroit sur Terre qui, plus riches d  j   que ne l'  tait aucun autre pays avant de se lancer dans l'aventure de son ind  pendance, peut encore venir au monde autrement que dans ces m  mes bains de sang qui ne savent que couper des t  tes pour en couronner ou en   lire des pires. C'est aussi certainement le dernier endroit o   on peut encore choisir de se fonder autrement que sur les vieilles in  galit  s raciales folkloriques.

Il faudra   tre s  duisants et plus fut  s. Je sugg  re qu'on commence par ne surtout pas donner dans la campagne victimaire de peur ou de repr  sailles. Parce que l'ind  pendance, ce n'est pas pour qu'un seul petit groupe puisse dominer les autres au nom de son droit d'a  nesse. L'ind  pendance concerne tous ceux et celles qui, de leur propre chef ou celui de leurs anc  tres, ont d  cid  , plut  t que de subir le territoire, de s'enraciner en lui, de se laisser toucher par lui et de s'investir sinc  rement aupr  s de cette arche francophone, qui porte en elle des ressortissants du monde entier. L'ind  pendance, c'est simplement s'accorder la libert   de choisir nos ports et nos temp  tes.



Il ne s'agira jamais de passer d'une nation distincte, mais soumise,    un pays libre, mais mesquin et sans envergure, car le v  u d'ind  pendance est tout sauf une volont   pass  iste et mortif  re de repli et de rejet. L'ind  pendance, c'est le coup d'envoi pour toutes les cr  ativit  s.

Enfin, il nous faudra   tre charnels, car l'ind  pendance, si elle se th  orise, elle s'exp  rimente d'abord par le corps. Partageons ce qui nous a invit  s, s  duits, charm  s et convaincus. Partageons tout ce qui nous a   mus, tout ce qui nous rend fiers et courageux. Soyons    la fois calmes et pleins d'ardeur. Partageons tout ce que nous avons appris. Nous sommes l'  cole et nous n'avons d  cemment aucun int  r  t    rester seuls avec tout ce que nous savons. Qu'importe, mais faisons-le ensemble, jeunes et moins jeunes; v  t  rans et novices; artistes,   tudiants, g  nies, simples gens et fonctionnaires; militants, parents, meneurs et philosophes, car, de tout temps, il n'y a que des c  urs    l'unisson qui ont pu donner son poulx    une nation.

  a sent le printemps, vous trouvez pas? Comme un parfum de fleur...



Projet de loi C-42I sur le français menacé d’être tué dans l’œuf

Québécophobie et déni de démocratie à la Chambre des communes

Le 1^{er} février dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a condamné fermement par la voix de son Président général, M^e Maxime Laporte, « *la québécophobie et le grave déni de démocratie auxquels s’adonne ces jours-ci la majorité libérale à la Chambre des communes, qui a tout fait pour empêcher le dépôt d’un projet de loi parfaitement légitime et inclusif visant à faire de la connaissance adéquate du français, une condition pour obtenir la citoyenneté au Québec* ». Rappelons qu’un sondage publié en 2018 a révélé que plus de 73 % des Québécoises et Québécois étaient favorables à une telle mesure, sans compter que 84 % adhèrent à l’idée de rendre obligatoires les cours de francisation offerts aux nouveaux arrivants.

M. Laporte a fait valoir : « *La SSJB dénonce le non-respect par les élus fédéraux des principes élémentaires de démocratie. Elle exige également des excuses formelles de la part du Premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, et de son ministre du Patrimoine, M. Pablo Rodriguez, à la suite des propos calomnieux et forcenés tenus par ce dernier en pleine Chambre des communes. Ces propos mettent en cause des millions de Québécoises et Québécois de toutes origines qui demandent simplement à ce que le français soit enfin reconnu, pour vrai, en tant que seule langue officielle et commune au Québec. Or, le Canada, avec son mode injuste d’aménagement linguistique qui favorise systématiquement l’anglais, avec ses assauts répétés contre la loi 101, avec sa constitution illégitime, rapatriée contre la volonté de l’Assemblée nationale (quoi de moins «rassembleur»!), nuit profondément à l’avancement du statut du français au Québec ; il entrave le Québec!* »



Mario Beaulieu

« *Cet énième affront contre le Québec, cette façon, proprement coloniale, de vomir sur notre langue commune ainsi que sur notre volonté démocratique, rappelle à quel point le Canada n’a pas ce qu’il faut pour nous comprendre. D’ailleurs, un récent sondage Angus a fait état de manière frappante du désamour unanime qu’on nous porte « from coast to coast ». Décidément, le love-in de 1995 est loin derrière nous...* »

« *Messieurs Trudeau et Rodriguez devraient également songer à présenter leurs excuses aux nombreux pays à travers le monde qui exigent, justement, la connaissance de la langue nationale pour accéder à la citoyenneté. Or, la langue nationale au Québec, la langue de l’inclusion, celle de la cohésion sociale et de nos institutions publiques, faut-il le rappeler, ce n’est pas l’anglais, ce n’est pas le bilingue; c’est le français. Évidemment, cela n’altère en rien la reconnaissance formelle accordée aux droits linguistiques des peuples autochtones ainsi que de la communauté historique de langue anglaise. Non plus, cela n’empêche personne d’apprendre et de parler toutes autres langues* », a affirmé M. Laporte.

Cessons d’être « la simple province d’un autre peuple »

M. Laporte a souligné : « *Enfin, puisqu’une vacherie fédérale ne vient jamais seule, que dire des actions scandaleuses menées par Ottawa afin de torpiller la loi 99 et de neutraliser les droits les plus fondamentaux du peuple québécois à l’autodétermination et à l’existence juridique? Comment peut-on assister sans broncher au saccage éhonté du chantier Davie? Comment rester indifférent face aux milliards pris à même nos poches pour subventionner la pétro-manie albertaine qui ne fait qu’alourdir*



Pablo Rodriguez



Justin Trudeau

notre dette climatique au profit de projets écocides et dépassés? Sans compter le dédain affiché par M. Trudeau vis-à-vis de l’idée d’un rapport d’impôts unique géré par Québec, et autres demandes minimales du gouvernement Legault. »

« *Tout cela démontre une fois de plus, qu’on ne saurait se contenter davantage « d’être la simple province d’un autre peuple », pour reprendre les mots de notre regretté président d’honneur, monsieur Bernard Landry. Quoi qu’on dise, quoi qu’on fasse, rien ne vaut l’indépendance nationale* », a conclu M. Laporte. •••

Une grande avancée vers l’indépendance

Un seul rapport d’impôt et un seul ministère du Revenu

par Jacques Binette

Le premier ministre du Québec, Monsieur Legault a rencontré Monsieur Trudeau en janvier dernier et lui a réitéré la demande d’un seul rapport d’impôt à produire au Québec, rappelant une résolution unanime de l’Assemblée nationale en ce sens en mai 2018. Cette résolution demandait « *la mise en place d’un rapport d’impôt unique, transmis à Revenu Québec, pour tous les contribuables québécois et ce, tout en préservant l’autonomie fiscale du Québec* ». Même monsieur Couillard avait déclaré qu’il «*n’y a aucune raison pour laquelle on ne serait pas capable de le faire.*»

Le tout devrait s’accompagner d’une économie d’environ 500 millions annuellement: le Revenu, bel exemple des chevauchements constitutionnels et administratifs qui sont une plaie du Canada depuis 1867.

La seule réplique actuelle du gouvernement d’Ottawa semble porter sur les emplois qui seraient perdus. Argument d’une faiblesse inouïe puisque l’abolition au Québec de Revenu Canada n’amène pas 800 ou 1000 chômeurs de plus (il y a d’ailleurs de nombreux employés qui sont saisonniers), mais un déplacement de ce personnel dans d’autres ministères où ils seront plus efficaces. Notons d’ailleurs qu’un nombre important de fonctionnaires fédéraux prendront leur retraite dans les prochaines années.

Le point important

Un seul formulaire papier ou électronique qui disparaît n’est pas le point vraiment important dans l’affaire. Ce qui compte, c’est QUI recueillera l’argent des citoyens et citoyennes du Québec. Et là-dessus, Monsieur Legault n’a pas été trop explicite. Dans sa chronique du 20 janvier, monsieur Michel David a écrit qu’Option nationale avait proposé que Québec perçoive les impôts et retourne à Ottawa sa part. Il a qualifié le scénario d’hypothétique, mais avec une seule agence du revenu au Québec, administrée et dirigée par Québec, nous prenons l’autoroute en cette direction.

Percevoir tous les impôts au Québec est un des éléments fondamentaux dans l’avancement du Québec vers l’indépendance. La base de l’indépendance étant de voter toutes nos lois, de percevoir tous nos impôts et d’adopter tous nos traités. Celui qui détient les cordons de la bourse a un gros avantage dans à peu près toutes les situations politiques imaginables. On peut donc penser que les vrais arguments d’Ottawa vont sortir bientôt: celui du contrôle politique des impôts, bien avant les services aux citoyens.



Les divergences s’accumulent entre Justin Trudeau et François Legault.

L’idée d’un seul ministère du Revenu au Québec peut rallier les indépendantistes et les nationalistes fédéralistes québécois. Pour ceux qui sont les tenants d’une réforme du Canada dans le sens des intérêts traditionnels du Québec, un seul ministère du Revenu est plein de bon sens. Pour ceux et celles d’entre eux qui voient grand, une constitution *canadian* d’un nouveau partage des pouvoirs avec juridiction exclusive du Québec de prélever les impôts sur son territoire serait un gain majeur. Pour les indépendantistes, cette avancée spectaculaire vers un Québec indépendant serait bénéfique; insuffisante, certes, mais un pas important vers l’indépendance totale. Les indépendantistes doivent appuyer cette demande du Québec si elle ne consiste pas seulement en l’élimination d’une feuille de papier, mais aussi en l’élimination d’une agence fédérale sur le territoire du Québec. De plus, ils doivent constamment rappeler qu’il reste aussi les questions des lois et des traités qui devraient relever uniquement du Québec.

Si Ottawa refusait de donner suite à cette mesure unanime de l’Assemblée nationale, Monsieur Legault ne devrait pas hésiter à faire trancher la chose par un référendum. Miser sur l’élection d’un gouvernement conservateur est hautement incertain et une fois élu, rien ne nous dit qu’il tiendra ses promesses en la matière. Le jeu en vaut la chandelle: investir 40 millions dans un référendum pour sauver 500 millions annuellement.

Ultimement, comme l’a écrit Michel David, « *c’est la conciliation des aspirations du Québec et de celles du Canada qui [...] a pris des allures de quadrature du cercle [...] il faudra [à M. Legault] répondre à la question: que va-t-il faire si Ottawa lui dit non?* » La seule réponse valable est alors l’indépendance du Québec. Même les plus obtus pro-Canada en sein de la CAQ pourront en convenir. •••



Pendant que les Conservateurs du Canada courtisent les Québécois en leur promettant une seule déclaration d’impôt gérée par le Québec, les Conservateurs du Québec prônent l’absolu contraire.



La SSJB invite tout le Québec à faire respecter le fleurdelisé

Le 21 janvier dernier, soit 71 ans jour pour jour après l’adoption officielle du fleurdelisé comme emblème national, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a multiplié les actions de fierté en invitant tous les Québécoises et Québécois à célébrer et à faire respecter leur drapeau. Pour l’occasion, les sections de la SSJB étaient présentes partout dans le métro de Montréal, ainsi qu’à Laval, afin de procéder à une vaste distribution de petits drapeaux et de cartons éducatifs sur l’histoire de ce symbole. Plusieurs cérémonies solennelles de levée du drapeau ont été tenues, notamment à l’hôtel de ville de Repentigny en présence de dignitaires. Une campagne d’affichage s’est également mise en branle en certains lieux ciblés de la région métropolitaine.

Le Président général de la SSJB, M^e Maxime Laporte, a tenu à rappeler que « *le drapeau constitue l’un de nos plus précieux dénominateurs communs ; un vecteur de fierté, d’unité nationale, d’inclusion et de cohésion* ». Longtemps, le drapeau a été négligé, « *or en 2019, il faut s’assurer qu’il prenne sa juste place dans nos cœurs et nos institutions. Fini l’époque où notre beau fleurdelisé était considéré comme un drapeau de second ordre !* », a poursuivi M. Laporte.

Conformité de Montréal à la Loi sur le drapeau : combien de temps encore?

En 2018, la ville de Montréal a été rappelée à l’ordre tant par le ministère de la Justice que par des citoyennes et citoyens qui, à juste titre, ont sommé les autorités municipales de se conformer à la *Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec*, notamment quant au déploiement et au respect de la préséance du fleurdelisé devant tout établissement public, exigences pour le moins élémentaires. À l’automne dernier, après des décennies d’insistance, le Comité exécutif sous l’administration de la mairesse Valérie Plante a enfin adopté une politique de

15 février 1839

Les 180 ans du martyre de ces héros que nous n’avons pas oubliés

Le 17 février dernier avait lieu une vigile commémorant le 180^e anniversaire de la pendaison des Patriotes, Organisée par Jean-Marc Labrèche, la marche réunissant une soixantaine de participants s’est ébranlée de l’église Notre-Dame-de-la-Salette jusqu’à la maison Ludger-Duvernay. L’ancienne ministre Martine Ouellet, aujourd’hui éditrice du magazine indépendantiste *Oui je le veux*, s’est jointe à la marche.

Le 15 février 1839, quatre Patriotes furent pendus à Montréal, sur ordre du gouverneur anglais John Colborne. Ce dernier avait été surnommé le « Vieux brûlot » pour avoir fait incendier de nombreux villages, principalement dans la vallée du Richelieu, alors appelée la Côte-du-Sud. La potence avait été érigée dans la cour de la prison du Pied du Courant, afin que la scène terrifie les autres prisonniers depuis les fenêtres de leurs cellules. Cet immeuble abrite aujourd’hui le siège social de la Société des alcools du Québec et le très négligé Centre d’exposition La Prison-des-Patriotes, sur la rue... De Lorimier. Voilà une toponymie évocatrice car les condamnés du 15 février 1839 étaient Charles Hindelang, François Nicolas, Amable Daunais, et le célèbre Chevalier de Lorimier. Il s’agissait des dernières de douze pendaisons ayant été menées avec une indicible cruauté, après des conditions de détention sadiques et des procès bâclés.

Un film de 2001 du cinéaste Pierre Falardeau ayant pour titre cette date historique reconstitue de poignante façon les derniers moments de la vie de ces héros avant qu’ils ne montent sur le gibet. On se souviendra qu’au cours des années précédentes, Téléfilm Canada avait refusé à répétition de soutenir financièrement cette production. Ce refus avait entraîné une souscription populaire en vue de rassembler les sommes nécessaires et ce, bien avant l’invention du sociofinancement sur Internet. Devant la polémique, Téléfilm avait finalement cédé, non sans avoir été durement écorché entretemps dans l’opinion publique. ...

« 16 ans et Patriote »

L’histoire vraie d’un adolescent du Bas-Canada

par Christian Gagnon

On ne cesse de déplorer que l’histoire du Québec, et en particulier celle des Rébellions de 1837-38, ne soient pas assez enseignées à nos jeunes. Et bien, lorsqu’est disponible un roman-jeunesse inspiré de Marc Campbell, personnage réel qui, à 16 ans, a été le plus jeune prisonnier des Troubles, l’occasion est rêvée de faire découvrir aux jeunes de cet âge le tragique destin de leurs aïeux. Ce jeune Patriote originaire de l’Est de l’Île collabora avec... Joseph Laporte, chef patriote de la Pointe-aux-Trembles qui deviendra plus tard député au Parlement du Canada-Uni. Or, Joseph Laporte est de la même lignée que notre Président général, Maxime Laporte, soit celle de Jacques de Laporte dit St-Georges et de Nicole Duchesne, pionniers de Ville-Marie. Le monde est petit! La lecture de « *16 ans et Patriote* » (Sylvie Brien, Bayard Canada, 2017) permet de découvrir le contexte des tensions de l’époque et les terribles rigueurs de la loi martiale en vigueur. Ce livre fait aussi découvrir les véritables personnages de l’époque tels le gouverneur Gosford, Louis-Joseph Papineau, Chevalier de Lorimier, Monseigneur Lartigue et Ludger Duvernay. Mais il faut aussi réaliser que puisque les Patriotes du Bas-Canada comptaient dans leurs rangs d’influents anglophones tels Robert et Wolfred Nelson, le combat qu’ils ont mené n’était pas seulement affaire de langue et d’identité mais d’abord et surtout une quête de liberté politique et d’autodétermination. Voilà une aspiration que les Québécois de toutes les générations peuvent partager et dont les jeunes lecteurs de 2019 comprendront sans peine qu’elle ait d’emblée suscité autant d’adhésion, en contrepartie du brutal colonialisme britannique.



L’auteure Sylvie Brien donne vie à ce jeune homme animé de principes de solidarité mais aussi doté du courage nécessaire pour défier des lois qu’il trouve injustes. Les décors du récit, faits de ce qui est maintenant le Vieux-Montréal et ses alentours, ainsi que le jeune âge du personnage principal permettent aux jeunes lecteurs de se reconnaître dans Marc Campbell. Les adolescents peuvent aussi découvrir l’origine des tuques, des vêtements d’étoffe du pays et ceintures fléchées dont on a généralisé l’usage pour mieux boycotter les tissus importés du Royaume-Uni et dont on nous imposait l’achat. Voilà un militantisme que nos ados sont spontanément tentés d’appuyer et de relier aux causes contemporaines auxquelles ils adhèrent. « *16 ans et Patriote* » s’est mérité le Prix littéraire des enseignants AQPF-ANEL, catégorie Roman 13 ans et plus. Voilà donc le cadeau idéal à offrir aux jeunes qui, par leur bon travail en classe, auront bien mérité leurs vacances estivales. ...

pavoisement qui va dans ce sens, « *un geste historique qui, bien sûr, mérite d’être salué* », a fait valoir M. Laporte.

« *Mais en date de ce jour du drapeau, il appert que la loi n’est pas encore respectée de manière effective, vu l’absence du drapeau du Québec devant une bonne partie des établissements relevant de l’administration municipale. Par conséquent, je demande respectueusement à la mairesse quel est donc son échéancier? Aussi, je me permets de souligner qu’on ne manque pas de bénévoles et même d’employés de la ville parmi nos membres, prêts à donner un coup de main dès aujourd’hui, s’il le faut !* », a indiqué le Président général.

Société de transport de Montréal

En vue du Jour du drapeau, des membres de sections locales de la SSJB avaient mené au cours des jours précédents une opération d’affichage à proximité du Centre de transport (CT) Frontenac de la STM, afin de témoigner de leur solidarité à l’égard d’un chauffeur, M. Paul-André Desbiens, ayant été suspendu l’an dernier, simplement pour avoir distribué à l’intention de ses collègues, de petits fleurdelisés assortis d’autres documents relatifs à l’histoire de cet emblème. Malheureusement, les dizaines de panneaux et drapeaux installés (légalement) sur le mobilier public ont presque tous été saccagés entre-temps. M. Laporte a dénoncé ce geste « *lâche et insultant envers le peuple québécois* ».

En cette journée spéciale, M. Laporte a invité « *tous les Québécois et Québécoises, quelles que soient leurs origines, et tous les travailleurs et travailleuses, – y compris ceux de la STM –, à brandir leurs petits et grands drapeaux bleu et blanc, cela en signe de fierté, mais aussi d’amitié et de fraternité citoyenne* ».

Fondée en 1834 dans la foulée du mouvement patriote, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est à l’origine de la popularisation, dès le 19^e siècle, du drapeau fleurdelisé comme emblème national du Québec. ...



Photo: Pierre Nicolas

18 000 dossiers jetés à la poubelle ? Simon Jolin-Barrette veut le bien des immigrants.



Pierre Dagesse



Vive le Québec libre d'être olympien!



par Christian Gagnon

Le 3 mars dernier, les 244 athlètes de la délégation du Québec sont revenus de Red Deer avec la médaille d'or des champions des Jeux d'hiver du Canada. Mais oui, Red Deer, en Alberta! Vous savez, cette province dont un récent sondage Angus Reid nous apprenait, chiffres à l'appui, que plus de quatre citoyens sur cinq considèrent les Québécois comme leurs concitoyens les plus hostiles et les pires profiteurs au Canada? Brefs, là où, dans tout le Canada, on nous réserve les moins nobles sentiments. On est bien loin du *Love-in* de 1995... Et bien, nos ados leur en ont mis plein la vue, terminant en tête, loin, très loin devant l'Ontario de Doug Ford et... l'Alberta.

La journée la plus glorieuse a sans doute été celle du 22 février qui a vu nos filles remporter l'or en ringuette le jour et nos garçons, l'or au hockey le soir. Dans les deux cas, la victoire a été acquise – ça ne s'invente pas – contre l'Ontario, par la marque de 4-3, et en prolongation. En observant tous ces habits bleus affrontant les habits rouges, on se serait crus devant non pas une, mais deux revanches de la bataille des Plaines d'Abraham! Les filles avaient mis beaucoup de pression sur les garçons en remportant leur émouvante victoire sur un but de Julie Vandal, son second du match. Ayant accédé à la finale de l'épreuve reine des Jeux, nos garçons ne pouvaient pas décevoir.

Direction générale de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal Martin Gélinas succède à Guy Raynault

Le Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, par la voix de son Président, M^r Maxime Laporte, a annoncé le 14 janvier dernier la nomination de monsieur Martin Gélinas au poste de directeur général (DG) de l'organisme fondé en 1834. Cette nomination survient à la suite du départ à la retraite de monsieur Guy Raynault qui aura rendu de fiers services à la Société, ayant notamment piloté de main de maître le processus de restructuration et de modernisation entamé ces dernières années.

Monsieur Laporte a fait valoir : *Nous sommes très heureux d'accueillir dans nos rangs un professionnel de grand talent en la personne de Martin Gélinas. Nul doute qu'il saura poursuivre avec brio l'excellent travail accompli par Guy Raynault. Son expérience solide et diversifiée, ses talents de communicateur, sa passion pour notre cause nationale, font de lui un candidat de choix pour assumer la charge de DG et relever les beaux défis liés au développement de notre institution et à la réussite de nos combats.*

Monsieur Gélinas a affirmé que *travailler ici, à la SSJB, entre ces murs criant d'histoire de la Maison Ludger-Duvernay, entouré d'une équipe passionnée, cela pour veiller à l'avenir de notre Nation, et se sachant appuyé par des millions de Québécois... C'est réellement enivrant !*

Diplômé en Relations industrielles de l'Université Laval, Martin Gélinas a notamment agi comme entrepreneur dans le domaine des spectacles de variété, produisant sur scène des artistes tels que Michel Sardou, Johnny Hallyday, etc. Il s'est fait connaître du grand public en tant qu'animateur de l'émission Génies en herbe à la télévision de Radio-Canada. Homme d'affaires et gestionnaire, il



L'ancien et le nouveau DG, Guy Raynault et Martin Gélinas.

a été copropriétaire de concessions automobiles en plus d'occuper différents postes de direction dans des entreprises de distribution et des réseaux de franchises. Depuis plus de 24 ans, il occupe le poste de conseiller municipal à la ville de Sainte-Catherine. Notons également qu'il anime depuis 1992 le tournoi Jeunes Démocrates à l'Assemblée Nationale.

Fondée en 1834 dans la foulée du mouvement patriote, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est le plus ancien organisme citoyen voué à l'avancement du statut de la langue française en Amérique du Nord et à la liberté politique du peuple québécois. ...



À la Maison Ludger-Duvernay, les collègues de Guy Raynault ont tenu à le saluer avant son départ.

Mais répondant à l'appel avec brio, ils ont fait preuve d'une impressionnante force mentale. En effet, tôt dans cette fameuse prolongation, un avantage numérique a été accordé à l'Ontario. Le meilleur buteur du Québec dans ce tournoi, Zachary L'Heureux, était le joueur puni. L'équipe rouge s'est cependant butée au gardien québécois, William Blackburn, qui a été enlevant. Puis une petite minute après avoir quitté le banc des pénalités, L'Heureux n'a sans doute jamais si bien porté son nom en enfilant le but de la victoire, plongeant la délégation québécoise dans l'hystérie. Parions que Walt Disney cherchera à acquérir les droits de ce véritable conte de fées. Mais cette palpitante histoire peut aussi être analysée plus froidement.

Lorsqu'il y a un an, le rideau est tombé sur les Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang, les bilans se sont multipliés dans les médias québécois. Mais personne n'a souligné le fait que la Norvège, impressionnante première au classement olympique avec 39 médailles, loin devant l'Allemagne (83 millions d'habitants) et le Canada (36 millions d'habitants), est une ancienne province de Suède qui s'en est séparée par référendum en 1905. À l'époque, les Norvégiens se sont fait dire que s'ils votaient « oui », la Norvège indépendante s'exposait à l'effondrement économique et au chaos social. Je soupçonne que ce prospère petit pays nordique de 5 millions d'habitants ne regrette pas son choix. Et qui oserait dire aujourd'hui que le peuple norvégien n'existe pas, comme le pense encore une majorité de Canadiens anglais à propos du peuple québécois?

Il faut aussi noter qu'en excluant les médailles collectives des équipes féminine et masculine de hockey, 12 des 27 autres médailles canadiennes ont été remportées par des athlètes québécois. Ainsi, le Québec a produit 44 % des médailles canadiennes, soit le double de sa part de 22 % de la population de l'ensemble du Canada. Les Québécois sont-ils donc deux fois meilleurs que les Canadiens anglais en sports d'hiver? La question est posée. Chose certaine, la performance de nos ados aux Jeux d'hiver du Canada 2019 nous fait entrevoir un brillant avenir sportif pour le Québec.

Alors, qu'attendons-nous pour permettre à nos futurs olympiens d'exceller sous le fleurdelisé en joignant le concert des nations indépendantes? Et puisqu'on est dans les chiffres, laissons la conclusion au regretté poète québécois Gaston Miron, qui lançait jadis une petite phrase que ne renieraient pas les Norvégiens : *On ne peut pas être 25 % de quelqu'un d'autre.* ...

Décompte des médailles

Délégation	Or	Argent	Bronze	Total
 Québec	65	41	40	146
 Ontario	18	43	44	105
 Alberta	36	33	31	100
 Colombie-Britannique	30	28	29	87
 Manitoba	9	7	9	25
 Saskatchewan	3	3	11	17
 Nouvelle-Écosse	1	6	4	11
 Nouveau-Brunswick	1	3	5	9
 Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	1	2
 Île-du-Prince-Édouard	0	1	1	2
 Territoires du Nord-Ouest	0	0	1	1
 Yukon	0	0	1	1
 Nunavut	0	0	0	0





UNE AVENTURE AVEC DAVID GÉRALD

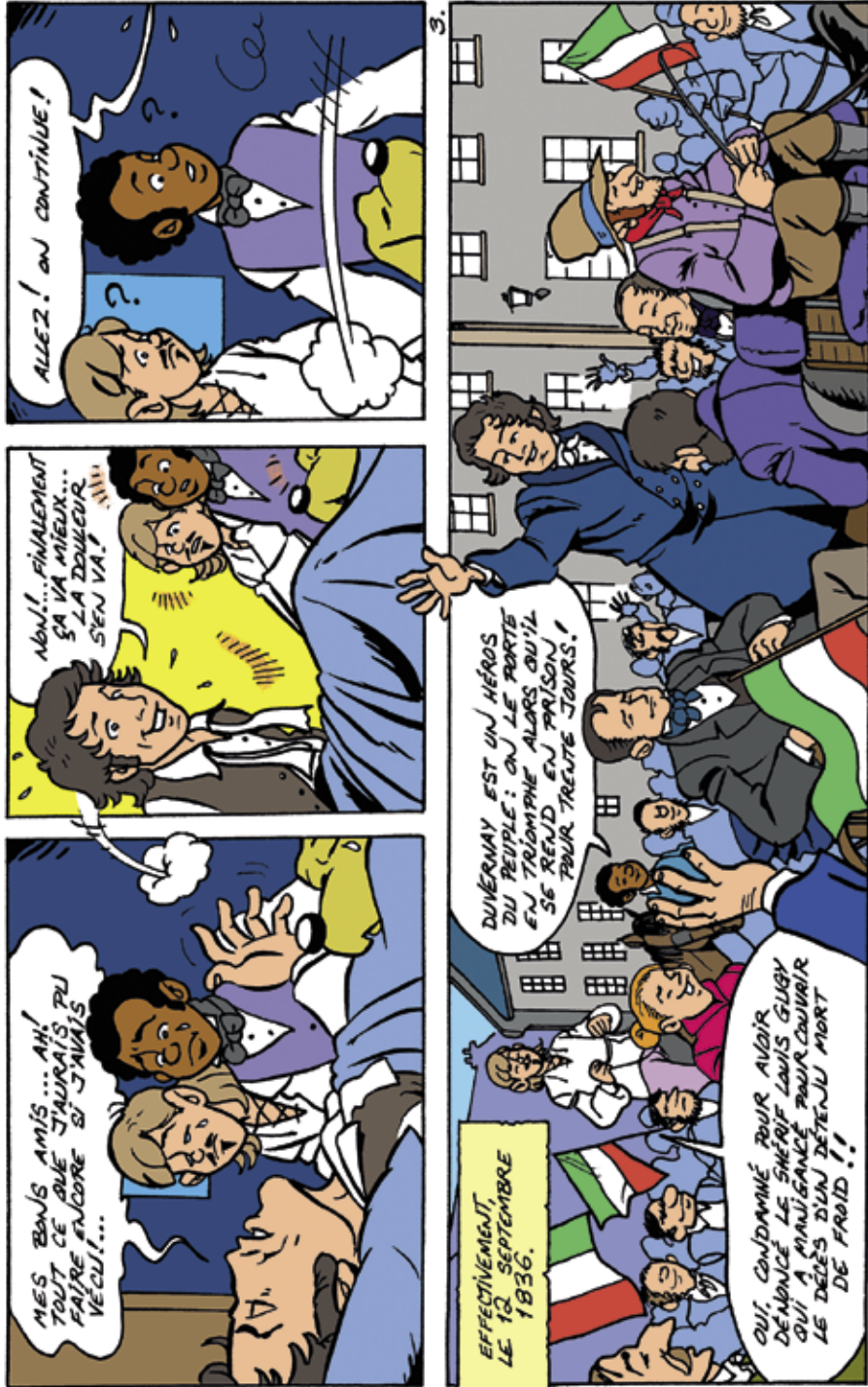
Albums disponibles en librairie
Editions du Phoenix
ou Soleil de minuit



LUDGER DUVERNAV, PATRIOTE 2/3

présenté par le COMITÉ DU MÉMORIAL LUDGER-DUVERNAV

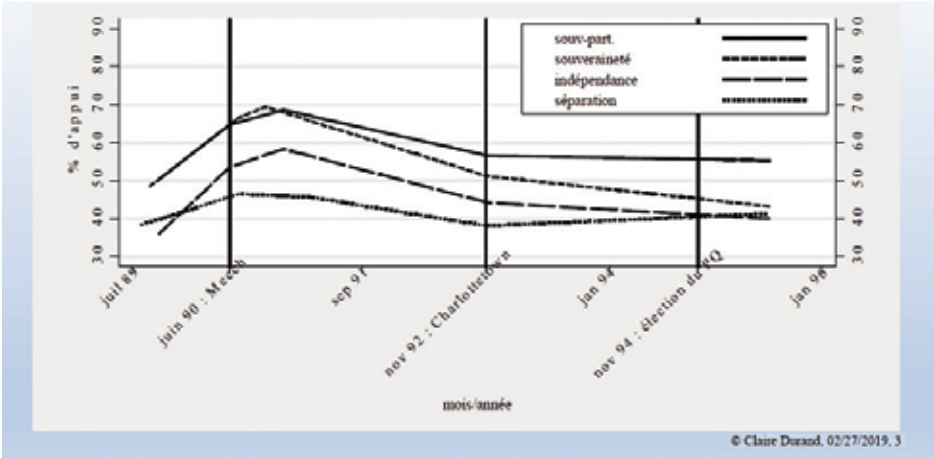
par Jocelyn Jalette



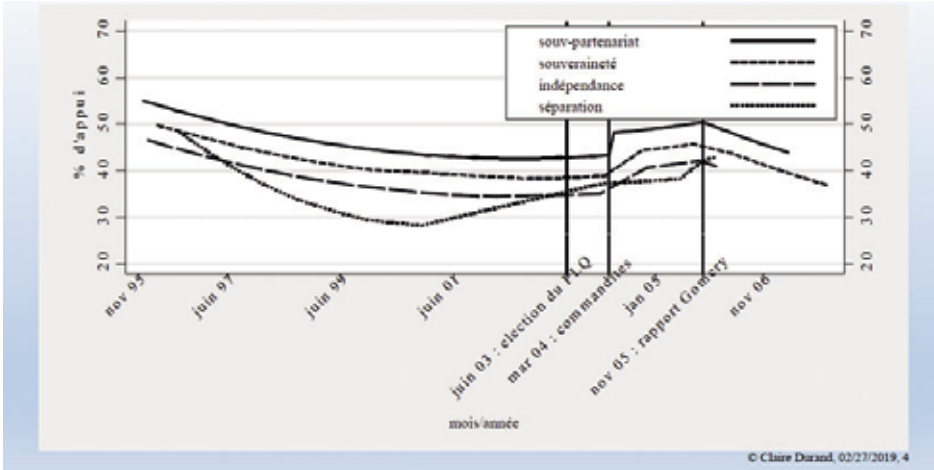
Les jeunes et l’indépendance de 1976 à 2018

Ce texte présente une synthèse de la présentation que j’ai faite le mardi 26 février 2019 à une rencontre des Intellectuels pour la souveraineté (IPSO). La présentation a d’abord abordé l’historique de l’appui à la souveraineté du Québec entre 1976 et 2008. L’analyse de près de 700 sondages montre que l’appui à la souveraineté assortie d’un mandat de négociateur ou d’une association/partenariat avec le reste du Canada est toujours plus élevé – de 10 à 20 points de pourcentage – que l’appui à la souveraineté sans mention d’association, à l’indépendance ou à la séparation. L’analyse montre également que seul l’appui à la souveraineté avec association permet de rejoindre plus de 50 % de la population du Québec et ce, seulement lorsque certaines conditions sont réunies. Deux séries d’événements ont fait augmenter l’appui à la souveraineté durant cette période. D’une part, en anticipation de l’échec de l’Accord du Lac Meech, l’appui à la souveraineté a augmenté de près de deux points de pourcentage. D’autre part, le scandale des commandites lui a fait faire un bond de près de cinq points.

L’évolution de l’appui à la souveraineté 1989 -1994



L’évolution de l’appui à la souveraineté 1996 -2008



Par la suite, l’appui à la souveraineté est resté relativement stable à 40 % jusqu’en 2011. Il est ensuite descendu jusqu’à 35 % avant l’élection du Parti québécois en 2012 et il est remonté par la suite à 40 % au moment de l’élection de 2014.

L’appui selon l’âge chez les francophones

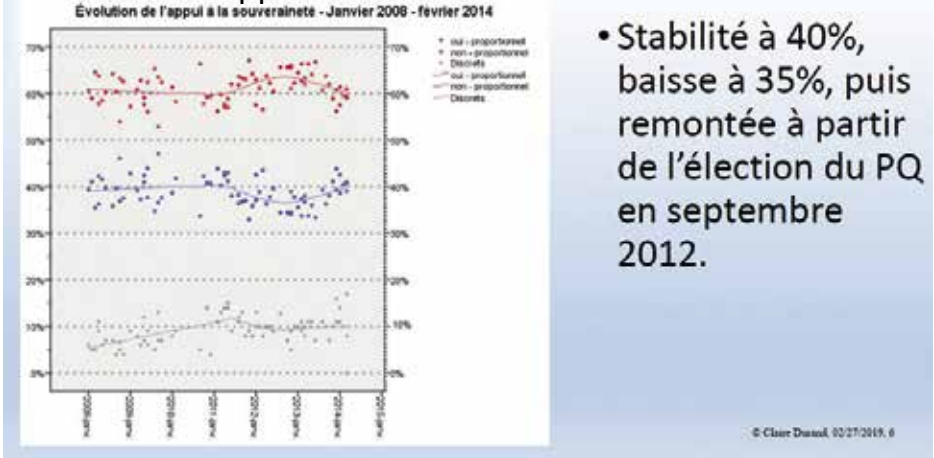
Passons maintenant à l’appui selon les groupes d’âge durant cette période. Les résultats présentés utilisent uniquement les questions portant sur la souveraineté seule ou avec association avec le reste du Canada et sont restreints aux Francophones. Ils montrent qu’en 1980, la souveraineté était le projet d’une génération, celle des 18 à 34 ans. En 1995, la souveraineté est devenu le projet de deux générations, celle des jeunes de 1980 qui sont alors âgés de 33 à 49 ans et les nouveaux jeunes de 18 à 34 ans. Ces deux groupes ne se différencient pas entre eux et ils sont nettement plus favorables à la souveraineté que les francophones de 55 ans et plus. Cette différence était encore présente en 2005, dix ans après le référendum. Toutefois, par la suite, la différence entre les groupes d’âge s’est amincie de telle sorte qu’en 2015, elle avait disparu. L’appui au Parti québécois a suivi la même tendance pendant cette période.

Qui sont les jeunes?

Il est important de prendre conscience de l’évolution du poids démographique des jeunes dans la société de même que de la composition linguistique de ce groupe. Au moment de la première élection du Parti québécois en 1976, les 18-34 ans constituaient près de 45 % de l’électorat potentiel (les 18 ans et plus). Cette proportion a diminué au fil des décennies pour se situer en 2011 à un peu plus de 25 % de l’électorat. Pendant ce temps, les 55 ans et plus sont passés de 23 % à 36 % de l’électorat.

La composition linguistique des groupes d’âge a également changé. Jusqu’en 1986, plus de quatre jeunes sur cinq (82 %) étaient de langue maternelle française. En 2011, cette proportion avait diminué à moins de 78 %. Pendant ce temps, chez les 55 ans et plus, on était passé à l’inverse de 76 % à 82 % de personnes de langue maternelle française. C’est toutefois sur le plan du bilinguisme que la différence entre les groupes d’âge est la plus frappante. Moins de la moitié des jeunes (44 %) étaient bilingues en 1986. En 2011, cette proportion était passée à 60 %. Pendant ce temps, la progression était moins importante chez les 35 à 54 ans (de 42 % à 49 %) et presque inexistante, à environ 35 %, chez les 55 ans et plus. Ces informations permettent de mettre en contexte les choix politiques des jeunes.

L’appui à la souveraineté 2008 - 2014



• **Stabilité à 40%, baisse à 35%, puis remontée à partir de l’élection du PQ en septembre 2012.**

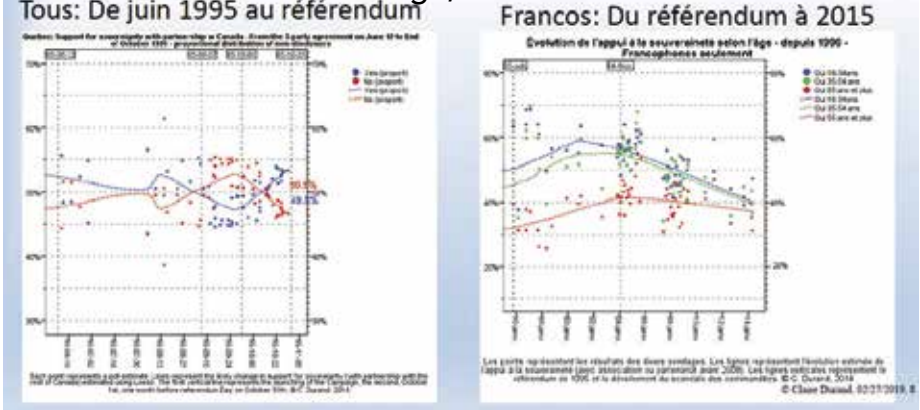
par Claire Durand

Professeure titulaire, Département de sociologie, Université de Montréal
Membre Centre d’étude sur la citoyenneté démocratique CECD-CSDC

Qu’en est-il de l’appui à la souveraineté?

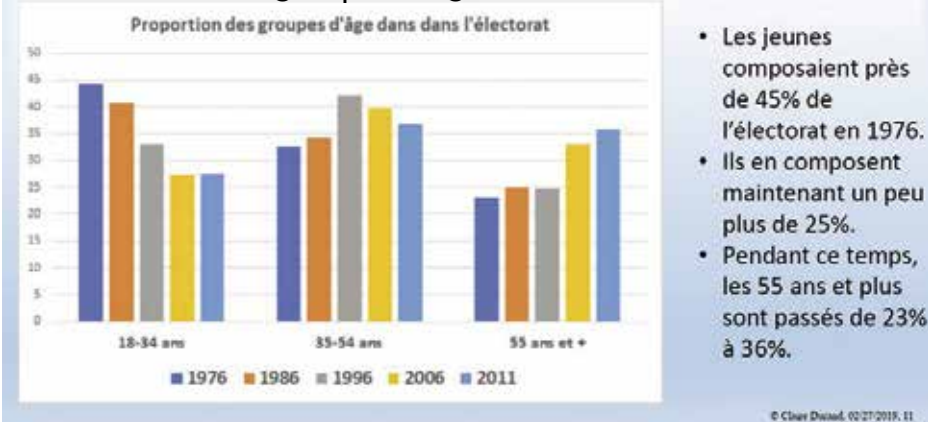
De façon à comparer l’appui à la souveraineté chez les Francophones selon les groupes d’âge, nous avons eu recours à divers sondages réalisés depuis 1979. Au départ, un peu avant le référendum, l’appui à la souveraineté chez les jeunes Francophones était nettement supérieur (63 %) à celui des autres groupes d’âge (36 % chez les 35-54 ans et à peine 22 % chez les 55 ans et plus. En 1995, comme souligné précédemment, deux générations appuient le projet souverainiste. Les 35-54 ans (42 % de l’électorat à ce moment) tout comme les 18-34 ans (33 % de l’électorat) appuient la souveraineté avec partenariat à près de 65 % en moyenne. Les 55 ans et plus (25 % de l’électorat) appuient la souveraineté à 40 %. Les deux plus jeunes générations ont donc un impact important, tant par leur nombre que par l’importance de leur appui à la souveraineté.

L’évolution de l’appui à la souveraineté chez les Francophones selon l’âge, 1996 -2014



Depuis 2010, soit 15 ans après le dernier référendum, la situation n’a pas beaucoup changé. La proportion des divers groupes d’âge dans la population s’est stabilisée à un peu plus de 35 % pour les deux groupes de 35 ans et plus et à un peu plus de 25 % pour les 18-34 ans. Toutefois, tel que mentionné précédemment, la différence entre les groupes de Francophones dans l’appui à la souveraineté a pratiquement disparu et l’appui s’est située autour de 40 % en moyenne.

Les groupes d’âge dans l’électorat



- Les jeunes composaient près de 45% de l’électorat en 1976.
- Ils en composent maintenant un peu plus de 25%.
- Pendant ce temps, les 55 ans et plus sont passés de 23% à 36%.

Les groupes d’âge et la langue maternelle



- 82% des jeunes étaient de langue maternelle française en 1976-1986.
- Maintenant, moins de 78% des jeunes sont de langue maternelle française.
- Chez les 55 ans et plus, on est passé de 76% à 82%.

Deux questions soulevées dans les débats au cours des années valent la peine d’être examinées. La souveraineté est-elle le projet de l’ensemble des Francophones ou seulement des plus scolarisés? L’enquête IPSOS de 2018 faite en collaboration avec l’auteur et avec André Blais du département de science politique de l’Université de Montréal montre que les Francophones ayant une scolarité universitaire ne sont pas plus favorables à l’indépendance – dans ce cas, la question posée porte sur « l’indépendance du Québec, soit que le Québec ne fasse plus partie du Canada » – que les moins scolarisés. Chez les 35 à 54 ans, les plus scolarisés apparaissent moins favorables à l’indépendance. Chez les autres groupes, il n’y pas de différence selon la scolarité.

Enfin, les résultats de l’Enquête IPSOS montrent que, pour ce qui est des partis politiques, le Parti québécois demeure le véhicule privilégié des indépendantistes. Près de 80 % des électeurs du Parti québécois se disent très ou assez favorables à l’indépendance comparativement à la moitié des électeurs de Québec Solidaire et au tiers de ceux de la Coalition Avenir Québec.

En conclusion

Si les jeunes des années 1980-1990 ont été le « moteur » de l’appui à la souveraineté, ce n’est plus le cas en ce moment. Ceci dit, même si c’était le cas, comme le poids des jeunes dans l’électorat a diminué de près de la moitié et comme les jeunes vivent dans un environnement nettement plus diversifié sur le plan linguistique qu’à cette époque, la contribution des jeunes n’apparaît pas comme l’enjeu le plus important pour amener l’appui à la souveraineté au-delà du seuil de 50 % de la population. Par contre, les jeunes seraient sans doute plus mobilisables par le camp du Oui dans une campagne référendaire. C’était le cas au référendum de 1995 : La hausse de l’appui au Oui durant la campagne était attribuable surtout aux plus jeunes et à un moindre degré aux 35 à 54 ans alors que l’appui des plus âgés est resté stable. De plus, en comparant l’évolution de l’appui des jeunes à celui des plus vieux durant la campagne référendaire pour l’indépendance de l’Écosse, on a assisté au même phénomène, soit que la hausse de l’appui durant la campagne est nettement plus importante chez les plus jeunes que chez les plus âgés.

NDLR : La présentation complète de Claire Durand est disponible sur <http://ipsoquebec.org/2019/02/28/soiree-debat-du-26-fevrier-2019-presentation-de-claire-durand/>

Retour québécois sur l’attentat de Christchurch

par Christian Gagnon

Le monde entier a été bouleversé le 15 mars dernier en apprenant qu’un tireur d’extrême-droite avait assassiné 50 musulmans – dont un petit garçon de 3 ans – en plus d’en blesser presque autant, à Christchurch, en Nouvelle-Zélande. Mais cet attentat haineux commis dans deux mosquées avec une aussi cruelle que minutieuse préméditation n’a pas seulement meurtri à jamais les familles et les proches des victimes. Il faut bien réaliser que ce qui demeure après le terrorisme, c’est la terreur. Voilà pourquoi beaucoup de musulmans vivant un peu partout en Occident en viennent aujourd’hui à penser qu’une telle horreur puisse se produire aussi chez eux, là où sévissent des groupuscules d’extrême-droite, et se mettent donc à craindre pour leur sécurité. C’est encore davantage le cas pour la communauté musulmane de Québec, déjà affligée par un massacre semblable survenu le 29 janvier 2017 et ayant fait six morts et huit blessés, en plus de 17 orphelins.

C’est à l’État que revient le devoir de ne pas laisser s’installer un tel climat de peur. Voilà pourquoi la Première ministre néo-zélandaise Jacinda Ardern a aussitôt annoncé un raffermissement du contrôle des armes, l’auteur de l’attaque ayant utilisé cinq armes à feu différentes, dont deux fusils de chasse et deux armes semi-automatiques, toutes autorisées dans ce pays. Nul doute que la surveillance des groupuscules suprématistes sera aussi augmentée. En 2017, nos élus s’étaient aussi mobilisés pour lancer aux Québécois de foi musulmane le message de solidarité le plus clair possible à l’effet que toute attitude anti-musulmane est inacceptable. La fin de non-recevoir du maire de Québec, Régis Labeaume, à l’égard du discours de certains groupes identitaires tels La Meute, Atalante ou les *Soldiers of Odin* est exemplaire à ce titre. Bref, on peut et on doit critiquer l’intégrisme islamiste ainsi que la violence et la discrimination perpétrées en son nom, mais on ne peut pas s’en prendre aux simples et honnêtes citoyens musulmans ne faisant qu’exercer avec modération leur liberté de culte.

En contrepartie d’un autre grand malheur, la tuerie du 6 décembre 1989 à Polytechnique, ayant coûté la vie à 13 étudiantes et une employée, a elle aussi été l’occasion d’un vigoureux et essentiel coup de barre en faveur de la pleine émancipation des femmes dans notre société. Mais deux autres attentats commis au Québec et visant une partie spécifique de la population n’ont pas été suivis des nécessaires remises en question qui auraient dû s’imposer.

Le 8 mai 1984, le caporal Denis Lortie, militaire canadien armé d’un fusil mitrailleur, a pris d’assaut l’hôtel du Parlement de Québec dans le but précis d’assassiner René Lévesque et le plus de députés péquistes possible. Ces élus du Québec doivent leur vie au fait qu’à ce moment, ils étaient éparpillés en comités parlementaires plutôt que tous ensemble au Salon bleu. Trois employés



Le massacre de Christchurch a suscité une puissante vague de solidarité en Nouvelle-Zélande.

de l’Assemblée nationale furent cependant tués et 13 autres, blessés.

Mais surtout, le 2 septembre 2012 au Métropolis de Montréal, alors que la première ministre fraîchement élue Pauline Marois s’adresse à ses partisans, Richard Henry Bain a attaqué l’entrée arrière de cette salle de spectacle bondée. Il était notamment muni d’une arme de poing, d’une arme semi-automatique CZ-858, copie tchèque d’AK-47, ainsi que d’un chargeur modifié pour pouvoir contenir 30 balles plutôt que cinq. Il voulait s’introduire jusqu’à la scène dans un but précis : « *Mon plan était de tuer le plus de séparatistes possible. La chef, les députés, les leaders, leur structure* », comme il l’a écrit en anglais à la D^{re} Marie-Frédérique Allard. Mais le technicien de scène Denis Blanchette s’est interposé. Bain a appuyé sur la gachette mais un miracle se produisit. Une seule balle a été tirée après quoi l’arme s’est enrayée. Cette unique balle a tué Blanchette et blessé gravement Dave Courage, un autre technicien de scène.

Si l’arme semi-automatique de Bain avait aussi bien fonctionné que celle du tueur de Christchurch et qu’il était parvenu jusqu’à la scène, on peine à imaginer l’horreur qui aurait pu envahir cette salle pouvant contenir 2300 personnes. En plus des balles du tireur, la bousculade des personnes en fuite aurait très probablement causé une hécatombe de décès et blessures. « *J’aurais été capable de tirer sur les policiers à l’entrée et pénétrer dans le club avec quatre gallons d’essence. J’aurais continué à tirer et tout le monde se serait étendu au sol ou aurait couru vers l’entrée principale. J’aurais alors pu mettre le feu là aussi, avec mes quatre gallons d’essence* », a également écrit Bain.

La défense a plaidé la psychose des suites d’une surdose de Cymbalta. Mais aucune trace de cet antidépresseur n’a été trouvée dans le sang de Bain. Et la Couronne a démontré que dans la soigneuse préparation de son méfait, le terroriste avait pris de nombreuses décisions dont un psychotique aurait été incapable : Bain avait fait une longue visite de reconnaissance des lieux,

il avait trafiqué la capacité de ses chargeurs avec une perceuse et des rivets, il avait enlevé la plaque d’immatriculation de sa voiture et avait servi une importante réserve de nourriture à ses chats. La seule explication de son geste était donc sa haine viscérale des « *separatists* » du Parti Québécois.

Le lendemain de l’attentat s’est produit sur les sites de nouvelles canadiens-anglais et sur les médias sociaux un terrifiant déferlement de commentaires haineux. Comme il était dommage qu’il n’y ait « *pas moyen de trouver de bons assassins de nos jours* », que Richard Bain ait « *raté Pauline Marois* », qu’il ait « *été arrêté avant qu’il ne finisse son travail* » à l’endroit de cette bande de « *bâtards nazis* ». Quelques politiciens fédéraux y sont allés de petites phrases convenues de sympathies aux victimes et d’atteinte à la démocratie. Mais cet acte terroriste politiquement motivé ne visait pas n’importe quel politicien au hasard. Quelqu’un au Canada anglais s’est-il levé pour clamer la légitimité des revendications nationales du Québec en général et de la démarche des indépendantistes en particulier? Certainement pas. S’il y en avait eu un pour le penser, le dire lui aurait sans doute été bien trop politiquement coûteux. Au Québec, on se rend donc à un ralliement indépendantiste à ses risques.

Le 25 janvier dernier était rendu public un sondage Angus Reid révélant au Canada anglais une forte animosité anti-Québec. À l’ouest de l’Outaouais, de 59 à 83 % des

provinces pensent que le Québec bénéficie plus qu’il ne contribue au Canada. Ce titre du « *rotten kid of Confederation* » lui est attribué loin devant l’Ontario, deux fois moins pointée du doigt. Aussi, 56 à 81% des habitants des mêmes provinces considèrent que le Québec leur est « *hostile* » ou « *moins proche* ». À cela, le premier ministre Legault, maintenant « *fier d’être Canadien* » et se disant « *réconcilié avec le Canada* » (22 mai 2018), a réagi avec une lamentable culpabilité. Réitérant son ambition de créer de la richesse et se libérer de la péréquation, il a estimé que « *ça pourrait nous mettre dans une meilleure position pour négocier avec le reste du Canada et peut-être nous faire plus aimer* » (30 janvier 2019). Pourtant, de toutes les provinces recevant de la péréquation, c’est le Québec qui en reçoit le moins par habitant (1549 \$), derrière le Manitoba (1646 \$), la Nouvelle-Écosse (2086 \$), le Nouveau-Brunswick (2613 \$) et l’Île-du-Prince-Édouard (2694 \$).

Et pour en rajouter, la torontoise Robyn Urback, éditrice des pages *Opinion* à la CBC, a publié le 22 mars un texte qualifiant le futur projet de loi caquiste sur la laïcité de « *sous-discours xénophobe* » (« *xenophobic dog whistle* ») servant « *avant tout à bannir les signes religieux des croyants autres que chrétiens* ». Elle y a même établi rien de moins qu’un lien entre la tolérance de Justin Trudeau à l’égard des politiques caquistes et les idéologies menant à des massacres comme celui de Christchurch. Voilà qui promet des beaux jours à la camaraderie Québec-Canada. •••

Même après l’attentat du Métropolis, cette arme semi-automatique CZ-858 ayant servi à Richard Henry Bain est demeurée en vente libre. En avril 2015, trois ans après le démantèlement du registre fédéral des armes à feu par le gouvernement Harper, la GRC l’a ajoutée à la liste des armes à utilisation restreinte. Mais trois mois plus tard, le ministre de la sécurité publique Steven Blaney, encore aujourd’hui député de Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, a utilisé les nouvelles dispositions de la loi C-42 votée par son parti pour annuler la décision de la GRC et remettre le CZ-858 en vente libre.



La mort absurde de Denis Blanchette a rendu orpheline de père sa fille de 4 ans.



Le 4 septembre 2012 au Métropolis, il s’en est fallu de peu pour que cette foule compacte soit criblée de balles. (Photo : Christian Gagnon)



C’est une Pauline Marois troublée qui s’est adressée à ses partisans dont les festivités de victoire ont coupé court. (Photo : Christian Gagnon)

Le 24 juin à Anjou

Les belles histoires d’une fête de quartier

par Marc de Repentigny et Jacques Binette



Marc de Repentigny, président des Joyeux amis, prêt à inaugurer une autre fête à Anjou.

Cela fait 25 ans que nous organisons une fête de quartier à chaque 24 juin. Pourquoi le faisons-nous? Simplement parce que nous pensons que le Québec possède un aspect particulier en Amérique du Nord et qu’il faut célébrer notre différence et parce que nous aimons le Québec.

Il s’agit d’une forme d’engagement envers notre peuple, engagement non partisan et apolitique. Pourtant, à chaque fois que nous mettons le Québec de l’avant plutôt que le Canada, nous aidons à tisser un esprit, une conscience nationale qui est essentielle à la vie d’un peuple.

Chacun peut organiser une telle fête de quartier

Organiser une fête de quartier pour le 24 juin, cela peut faire peur. Certains se diront que c’est bien compliqué à organiser. Pas du tout. La première année, évidemment, c’est comme toute chose, il y a de la nouveauté, des trucs qu’on ne connaît pas, des procédures à apprivoiser et c’est accaparant par période, surtout lorsqu’on approche du 24 juin. Puis, les choses se placent d’elles-mêmes.

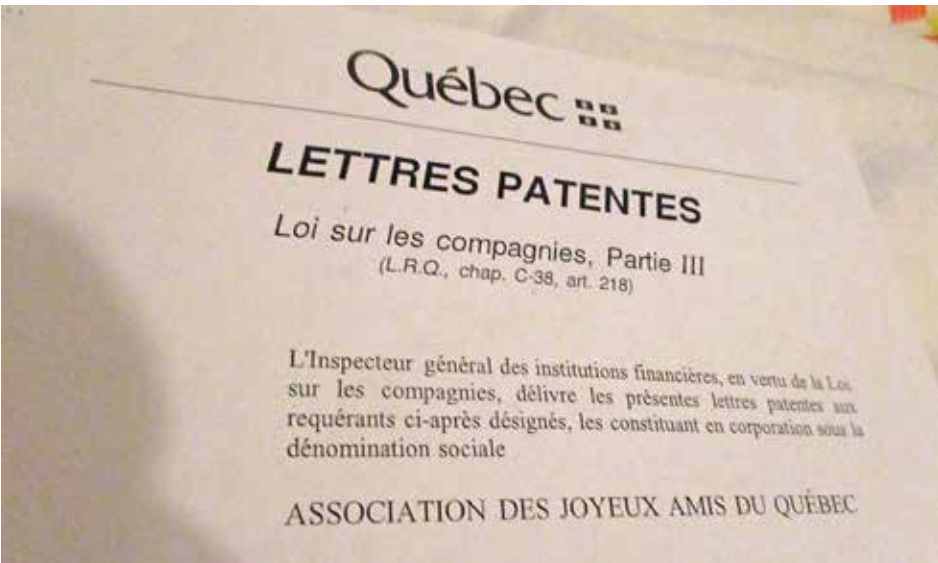
Au premier chef, chaque membre de la Société Saint-Jean-Baptiste devrait se faire un point d’honneur de donner un petit coup de pouce à une fête de quartier. Cela n’empêche pas de participer aux grands événements des 23 et 24 juin, permet de rencontrer des gens dans une atmosphère agréable et nous a permis de rencontrer des gens qui aiment le Québec de différentes manières et d’autres qui ont choisi le Québec comme pays de résidence. En prime, la température du 24 juin est presque toujours adorable! Il nous faut aussi comprendre que la nature ayant horreur du vide, si nous ne le faisons pas, des adversaires du Québec risquent de s’emparer de notre fête nationale et de la défigurer en la transformant en une fête en hommage au grand Canada qui sape le Québec à chaque jour. Ce n’est pas ce que nous voulons. Il ne faut pas hésiter à dire « *Présent!* » tout en conservant l’atmosphère festive qui convient au 24 juin.

Que s’est-il passé à Anjou depuis 25 ans?

En 1994, il n’y avait plus de fête de quartier



Jacques Binette, trésorier et coordonnateur de la fête à Anjou avec de jeunes super héros québécois.



Retrouvée dans nos archives: une copie de nos lettres patentes.

Certaines années, nous organisons deux événements, un le 23 en soirée (spectacle chansonnier, pièce de théâtre, repas communautaire) et l’autre le 24 juin. À d’autres occasions, nous mettons tous nos efforts pour la fête d’enfants du 24 juin. Nous n’avons jamais roulé sur l’or, mais nous avons toujours respecté un budget serré, de l’ordre des 4000 à 5000\$. Le financement n’a pas été un problème sauf ces dernières années, alors que le gouvernement du Québec a réduit les montants (austérité oblige!) accordés pour le 24 juin. Le Comité de la Fête nationale, qui nous accordait toujours 75 % du montant total de la fête a commencé à diminuer le pourcentage, ce qui a rendu les opérations plus difficiles. Nous avons dû organiser des ventes de garage, des tournois de cartes ou autres activités pour boucler notre budget. Avec beaucoup d’imagination et de ferveur, tout est possible. Nous nous débrouillons, mais nous pourrions faire plus avec plus d’argent. En particulier, nous pourrions développer le côté adulte davantage. Peut-être l’an prochain, sait-on jamais... Nous avons encore le cœur jeune! De toute façon, une fête d’enfants a toujours sa place un 24 juin.

Tout au long de ces 25 ans, il y a eu plein d’anecdotes, mais jamais d’événements graves. Le pire moment pour Marc de Repentigny a été lorsque, pour la première fois, il a été l’animateur maître de cérémonie de l’activité. Depuis, il œuvre de main de maître! Pour Jacques Binette, le pire moment a été un matin à 8 heures et demi avec une météo incertaine: fallait-il installer tentes et jeux à l’extérieur ou placer tout le monde à l’intérieur dès 9 heures? Finalement ce fut l’extérieur et les nuages ont collaboré avec les organisateurs.

Quant aux bons moments, ils ont été innombrables. Tant de rires d’enfants, tant de frimousses réjouies en recevant des cadeaux, tant d’embrassades des parents à leurs enfants qui venaient de répondre

aux questions des quiz. Nous sommes très fiers de proclamer que nous avons toujours rempli nos mandats et que nous n’avons jamais annulé un événement même en cas de pluies abondantes.

Et l’avenir?

Combien de temps allons-nous organiser cette fête de quartier? « *Aussi longtemps que nécessaire!* », répond avec le sourire le président des Joyeux amis, Marc de Repentigny. Et pas question de se mettre à organiser une fête du Canada: nous sommes Canadiens par obligation et Québécois par choix. Les membres actuels du conseil d’administration de l’Association sont Marcel Hurteau, Lise Jutras, Claire Lavergne, Jacques Binette, trésorier, et Marc de Repentigny, président. Il n’y manque vous, finalement, pour que notre bonheur soit parfait. Notre association a du matériel, de l’expertise et de l’énergie pour vous épauler si vous désirez mettre sur pied une fête de quartier. Alors, n’hésitez plus et participez au 24 juin de cette façon incomparable. Vous avez des idées, des commentaires ou des demandes d’assistance, alors communiquez avec notre président au mderep@yahoo.ca. •••



Notre rêve: qu’on voie le Québec dans les yeux de chaque enfant.

185^e assemblée générale de la SSJB

« En avant! » : tel est le mot d’ordre

Par France Langlais

Les délégués élus lors des assemblées annuelles des sections ont massivement répondu à l’appel de la 185^e assemblée générale annuelle des 14 et 15 mars derniers à la Maison Ludger-Duvernay. « *En avant!* », tel était le thème du rapport que notre Président général, M^e Maxime Laporte, nous a livré cette année. Plusieurs rapports ont été présentés sur les actions et réalisations de notre Société nationale de par ses fondations et comités, sur notre santé financière et nos intérêts collectifs.

Assemblées des sections

Durant la période du 15 janvier au 14 février selon nos règlements généraux, les sections doivent tenir leurs assemblées générales et nommer leurs représentants pour la section ainsi que les délégués pour l’assemblée annuelle de la SSJB. Notre Président général, M^e Maxime Laporte, a

fait la tournée de plusieurs assemblées de sections, présentant le bilan des activités réalisées en 2018.

Quatre sections ont élu un nouveau président. Nous remercions les présidents sortants Richard Charland (Doris-Lussier), Richard Charron (Pierre-Le-Moyne-D’Iberville), Benoît Coulombe (Jean-Olivier-Chénier) et Gérald Landreville (Yves-Blais) pour tout le travail accompli et nous félicitons les nouveaux représentants Michel Blondin, Guy Brien, Sylvain Chartier et Richard Savard.

Le Comité des lettres de créance composé de Marie-Anne Alepin, Mathieu Roy et moi-même, s’est penché cette année sur un maximum de trois propositions par section à être soumises à l’assemblée générale ainsi que la priorisation de celles-ci. Les sections

ont voté une vingtaine de propositions qui ont été étudiées en entier cette année lors de l’assemblée générale. Sur recommandation du Conseil jeunesse, il a été résolu d’appuyer les étudiantes et étudiants dans leurs revendications pour la rémunération de stages en milieu de travail. On y retrouvait aussi plusieurs sujets : dénonciation du traitement anti-démocratique que le gouvernement espagnol réserve à la nation catalane et à leurs chefs durant le procès qu’ils doivent subir et du même coup, que l’on dénonce le silence du gouvernement du Canada concernant la situation en Espagne; entamer une réflexion sur le mode d’accession à l’indépendance et en faire sa promotion; que l’on demande au gouvernement du Québec d’agir en faveur du patrimoine bâti québécois; que les sections, en partenariat avec le Conseil jeunesse, appuient et organisent des activités dédiées aux jeunes; que la SSJB renouvelle son matériel promotionnel pour l’installation de kiosques d’information sur la SSJB.

Deux sections ont tenu à féliciter M^e Maxime Laporte et son collègue M^e Marc Michaud pour leur action dans le dossier de la défense de la Loi 99 ainsi que des remerciements bien sentis pour notre directeur général sortant Guy Raynault et pour notre adjointe administrative Monique Paquette qui partira à la retraite en juin prochain.

La section René-Lévesque a présenté une proposition d’amendement aux règlements à l’assemblée générale, pour qu’à l’avenir durant la procédure d’assemblée, il soit

possible d’amender toute proposition ou contre-proposition dûment présentée. Elle a été adoptée à l’unanimité.

Dans la soirée du 15 mars, les délégués de la Société Saint-Jean-Baptiste ont adopté une résolution d’urgence : que la SSJB entreprenne des démarches pour faire valoir sa position auprès de la Ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie du Canada sur le projet de modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Présidence générale de la SSJB de Montréal

M^e Maxime Laporte a été élu par acclamation pour un troisième mandat d’une durée de deux ans.

Conseil général

Quatre postes étaient en élection dont trois à titre de représentants des sections pour des mandats de trois ans et un pour un mandat d’un an, Josiane Lavallée, Anne-Michèle Meggs, Sophie Stanké et Yvan Bombardier ont été élus par acclamation au Conseil général.

Commission des présidentes et présidents

La Commission des présidents a élu au poste de président Jacques Boivin pour un troisième mandat, Micheline Boucher Granger au poste de vice-présidente et Bernard Longpré au poste de trésorier. Le poste de secrétaire sera comblé lors de leur prochaine rencontre.

Comité de vérification des finances

Deux personnes ont été élues au Comité de vérification des finances. Il s’agit de Sylvie Mérineau et Nicolas Savaria-Prévost, complétant le Comité avec Jacques Binette, David Ross et Clément Sivret.

Les assemblées générales, il est important d’y être

par Jacques Binette, membre de la section Louis-Riel

La Société-Saint-Jean-Baptiste de Montréal permet plusieurs façons de participer à ses activités dont la plus formelle est probablement l’assemblée générale de section. Plusieurs se diront, « *kessessa* » donne? À cela, plusieurs réponses, dont la première: les absents ont toujours tort. Plus sérieusement, l’assemblée générale est l’occasion de rencontrer les officiers de section ainsi que le président de la Société, Maxime Laporte. Les projets de section y sont présentés, ainsi que les rapports financiers. Bref, une belle occasion de participer et aussi d’élire les délégués à la grande assemblée générale annuelle de la Société qui se tient début mars à chaque année. À noter que la présence d’observateurs et d’observatrices est aussi permise. Voici un compte-rendu pour vous donner le goût de participer.

C’est le dimanche 3 février que s’est tenue l’assemblée générale de la section Louis-Riel, qui recouvre les territoires de l’est de l’île de Montréal. Nous avons connu cette année la meilleure participation depuis plusieurs années: plusieurs dizaines de personnes étaient dans la salle pour entendre Daniel Dubé, président de section réélu, animer cette rencontre.



Assemblée générale 2019 de la section Louis-Riel.

À l'avant, Maxime Laporte, Daniel Dubé, président, et Hélène Lévesque, secrétaire de la section.

Ont été adoptées des projets de section visant à appuyer des fêtes de quartier dans Anjou, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles et à épauler des projets culturels comme le film « *Aux âmes Patriotes* » du jeune cinéaste Mathieu Trottier-Kavanagh. Le député de La Pointe-de-l’Île, Mario Beaulieu, est aussi venu saluer l’assistance et faire part de l’importance de défendre le français. Une belle surprise a été réservée par Madame France Langlais: la présentation d’une lettre manuscrite de Louis Riel, datant de 1874 et envoyée à la SSJB. Fascinant de voir la signature de celui qui a donné son nom à notre section. Avec du café, des petits biscuits et d’autres informations sur ce qui se passe dans l’est de Montréal, la rencontre a été fort agréable. •••



Tout à fait émouvant de jeter un coup d’œil sur cette lettre écrite par Louis Riel et retrouvée dans les archives de la SSJB par France Langlais, secrétaire générale.

À conserver :

Liste des personnes en poste aux instances de la SSJB pour l’année 2019

Présidence de sections

<i>Chevalier-de-Lorimier</i>	Léo Donald Lachaine
<i>Chomedey-de-Maisonnette-Jeanne-Mance</i>	Sylvie Mérineau
<i>Doris-Lussier</i>	Michel Blondin
<i>Henri-Bourassa</i>	Roger Trépanier
<i>Jacques-Viger</i>	Aude de Latrémoille
<i>Jean-Olivier-Chénier</i>	Richard Savard
<i>Laval</i>	Micheline Boucher Granger
<i>Louis-Riel</i>	Daniel Dubé
<i>Ludger-Duvernay</i>	Bernard Longpré
<i>Marguerite-Bourgeois</i>	Nicolas Savaria-Prévost
<i>Nicolas-Viel</i>	(poste vacant)
<i>Ouest-de-l’île</i>	Denis Martel
<i>Pierre-Le Gardeur</i>	Jocelyn Jalette
<i>Pierre-Lemoyne-d’Iberville</i>	Guy Brien
<i>René-Lévesque</i>	Jacques Boivin
<i>Yves-Blais</i>	Sylvain Chartier

Conseil général

Président :

M^e Maxime Laporte

Anciens présidents :

Mario Beaulieu, Jean Dorion, M^e Maxime Laporte et François Lemieux

Représentants des sections :

Marie-Anne Alepin	Rachid Bandou
Lucner Benoît	Yvan Bombardier
Christian Gagnon	France Langlais
Josiane Lavallée	Anne-Michèle Meggs
Mathieu Roy	Sophie Stanké

Conseil jeunesse

Président :

Samuel Vanasse

Commission des présidentes et présidents

Jacques Boivin, président
Micheline Boucher Granger, vice-présidente
Bernard Longpré, trésorier

Comité de vérification des finances

Jacques Binette
Sylvie Mérineau
David Ross
Nicolas Savaria-Prévost
Clément Sivret



Éléments constitutifs du génocide acadien

La déportation des Acadiens était une question de religion. Si les Acadiens avait été protestants, ils n’auraient pas été déportés. L'idée de déporter les Acadiens parce qu'ils étaient catholiques, était une des premières préoccupations des autorités britanniques. Après la prise de Port-Royal par les Anglais en 1710, le Conseil de guerre d'Annapolis, dans son rapport à la reine Anne, écrivait le 14 octobre : « *And as is our most humble opinion that in order to bring the native Indian Intirely under your Majestys subjection as well as to convert them to the protestant Religion **it will be necessary to transport all the french from the Country (save such as will come over to the protestant Religion)** so it would be for the advantage of the crown the same were done with all possible expedition and in their places familys send over from Great Brittain or Ireland (if protestants)...* »⁽¹⁾

Quarante-cinq ans plus tard, les autorités britanniques n’avaient pas changé d'idée. Charles Lawrence écrivait à William Shirley le 4 janvier 1756: « *... the repeopling the land lately evacuated in Nova Scotia, by the Removal of what are call'd the neutral French, with good Protestant Subjects from the continent.* »⁽²⁾ Voilà qui est confirmé. « L'honorable » Edward Boscawen fut accueilli en héros comme le « *Sauveur de l'Amérique* » à son retour en Angleterre au mois de novembre 1755. Il avait accompli sa mission de vider la Nouvelle-Écosse de sa population catholique. Le roi récompensa Lawrence pour sa bonne collaboration en le nommant gouverneur de la Nouvelle-Écosse au mois de janvier 1756.

Une des premières démarches dans l’organisation d’un génocide, c’est d’accuser arbitrairement un peuple, une ethnie, d’être la cause de tous les maux de la population et qu’elle est un danger pour la sécurité nationale. Au nom de la sécurité, les responsables de ce crime d’État pensent justifier leurs actions. La plupart du temps, ces génocides sont faits sur une base raciale et religieuse. Ce fut le cas pour les Acadiens qui étaient catholiques et refusaient malgré toutes les pressions faites sur eux de renier leur religion afin adopter celle dont le roi d’Angleterre était le chef.

La destruction des documents est l’une des premières actions entreprises dans la planification d’un génocide. Il faut détruire autant que possible les documents qui nuiraient dans le futur à la justification des actions des responsables et d’en créer des nouveaux pour justifier leurs actions. On voulait ainsi effacer la mémoire d’un peuple et les droits légaux de ceux-ci. Cela ne se fait pas ouvertement, mais sournoisement et dans le plus grand secret, en évitant de laisser des traces qui pourraient incriminer les responsables. Après 1755, les autorités britanniques insistaient pour affirmer que la Nouvelle-Écosse est une nouvelle colonie, ce qui confirme non seulement leur volonté d’anéantir un peuple mais également les 150 ans d’histoire acadienne ayant précédé la fondation d’Halifax. La déportation des Acadiens n’est qu’un des éléments constitutifs du génocide acadien qui eut lieu au milieu du dix-huitième siècle. En voici un résumé :

1- Destruction des archives et documents légaux des Acadiens.

Ceci est évident lorsqu’on recherche les documents concernant les Acadiens de la Nouvelle-Écosse après 1713. Plusieurs historiens en vinrent à cette conclusion lors de leurs recherches concernant l’histoire des Acadiens. Le premier à le constater fut probablement le D^r Andrew Brown qui s’évertua à rechercher les documents manquants et à en combler le vide. Il était un ministre presbytérien qui demeura à Halifax de 1787 à 1795.

Le juge et historien Thomas C. Haliburton, qui publiera en 1829 *An Historical and Statistical Account of Nova Scotia*, s’étonna vivement du vide dans les archives de la Nouvelle-Écosse à propos de la Déportation : « *Le vide des archives indiquent des **actes criminels** supprimés par les auteurs mêmes* ». ⁽³⁾

par Fidèle Thériault

Revue Veritas Acadie

Aussi, « *Les archives de la Nouvelle-Écosse sont quelques choses de mystérieux que certaines gens cherchent évidemment à cacher. Du peu de connaissance que nous en avons, il y a lieu de soupçonner que des documents importants ont disparu ou en entier ou en partie… Dans les copies de lettres du gouverneur Lawrence qui existe encore, aucune communication au Ministère du Commerce (Board of Trade) n'est entrée à partir du 24 décembre 1754 jusqu'au 5 août 1756, si nous faisons exception d'un retour de ravitaillement. Les détails de cette affaire semblent avoir été soigneusement cachés* ». ⁽⁴⁾

Les Acadiens eux-mêmes déplorèrent la saisie et la destruction de leurs archives. Dans une pétition : « *Nos papiers, comprenant nos contrats, nos documents, etc., etc., nous furent enlevés par la force, peu de temps avant la malheureuse catastrophe.* »⁽⁵⁾ « *La maison où étaient conservés nos contrats, nos documents, nos actes de ventes, etc., fut cernée par une force armée (soldats), et tous nos documents nous furent ainsi violemment arrachés, et aucun, jusqu'à aujourd'hui, nous a été retourné, ce qui fait que nous sommes ainsi dépourvus du moyen de prouver notre*



Lors de son assemblée générale 2019, la SSJB a appuyé unanimement la proposition à l'effet que nos diverses autres instances patriotiques se remémorent et commémorent la date du 13 décembre 1758 comme étant le jour le plus cruel du Grand Dérangement. Cette tragédie ayant causé la mort en mer de 850 Acadiens est régulièrement commémorée au lieu historique national de Skmaqñ–Port-la-Joye–Fort-Amherst.

innocence et que la vérité de nos plaintes ne peut être démontrée dans la vrai lumière. On s’est plaint au gouverneur et à son conseil de la violence qui nous avait été faite, mais nous n’avons jamais reçu de réponse. »⁽⁶⁾

Plusieurs autres historiens ont fait la même constatation. Aussi le journal de Winslow est très révélateur à ce sujet, car on y trouve des documents importants qui n’ont pas été conservés dans les Archives publiques. Probablement que Winslow avait agi contre une consigne ou encore qu’on ne savait pas qu’il conserverait ces documents. Après la déportation de 1755, les autorités britanniques parleront d’une nouvelle colonie, faisant ainsi fi des 150 ans d’histoire précédents. On voulait effacer l’histoire des Acadiens, les fondateurs de l’Acadie.

2- Propagande haineuse : mensonges et calomnies.

Placide Gaudet, un des experts concernant la Déportation des Acadiens écrira que Lawrence « *invente mensonges sur mensonges* »⁽⁷⁾ dans sa correspondance au sujet des Acadiens. Selon lui, les « *calomnies de la part de Lawrence commencèrent dès qu'il prit les rênes du pouvoir à l'automne de 1753* ». ⁽⁸⁾ Lawrence traite les Acadiens de « *misérables et de perfides sujets* »⁽⁹⁾ et de tous les maux de la Terre. Quant aux *Lords of Trade*, ils en firent autant. Ils écriront le 4 avril 1754 qu'en « *vertu du traité d'Utrecht, et en vertu des instructions de Sa Majesté, ils (les Acadiens) n'ont de fait, aucun droit sur leurs propriétés qu'à condition de prêter serment d'allégeance absolue et complète sans aucune restriction quelconque.* »⁽¹⁰⁾ Cela est complètement faux. La prestation du serment n'était pas une condition du traité d'Utrecht et l'édit de la reine Anne en 1713 ne le mentionne pas non plus. ⁽¹¹⁾ On mentait de part et d'autre sur la situation des Acadiens en Nouvelle-Écosse. On se préoccupait de laisser pour le futur une documentation pour justifier la Déportation et guider les historiens sur de fausses pistes.

3- Persécution religieuse.

Emprisonnement, déportation et interdiction de séjours des prêtres catholiques en Nouveau-Écosse et d’y exercer leur ministère après 1758. Les églises sont incendiées. Les missionnaires sont parmi les premiers à être arrêtés et emprisonnés en 1755. Les Acadiens furent persécutés à cause de leur religion. Ils souffrirent le martyre. Placide Gaudet dédia son livre *Le Grand Dérangement* « *à la mémoire toujours chère des martyrs de 1755* ».

4- Défense de sortir de la province.

Ceux qui réussissent à sortir de la province sont qualifiés de déserteurs. Winslow dans un memorandum au capitaine Alexander Murray lui enjoindra « *That he use his Utmost Endeavour to Prevent the Inhabitants or any of them from Escaping out of the Country.* »⁽¹²⁾ Un Acadien qui tentait de se sauver fut abattu dans le dos par les soldats le 12 octobre 1755. ⁽¹³⁾

5- Séparation des familles.

C’est le colonel Robert Monckton qui fut le premier à séparer les familles. Le 11 août 1755, il s’empara par la ruse de 400 Acadiens de la région de Beaubassin qu’il fit prisonniers dans les forts de Beauséjour et de Lawrence. Monckton ne fit aucune liste des Acadiens qu’il captura.

d’Acadiens périront et mourront dans des conditions inhumaines. Une épidémie de « picote » fit rage en Nouvelle-Écosse après l’arrivée du vice-amiral Boscawen en juillet 1755. Les enfants en furent les grandes victimes.

10- Tout est fait en secret de la part des autorités britanniques.

Les autorités britanniques demandent le plus grand secret à ceux qui exécuteront leurs ordres. Ils font même prêter un serment du secret.

11- Déportation.

Les Acadiens sont déportés et séparés en petits groupes. Ils sont transportés dans des bateaux insalubres. Ils sont exilés dans des villages anglo-protestants aux États-Unis qui leurs sont hostiles. Ceci fut fait dans le but de les assimiler au niveau de la religion, de la langue et de la culture. Ils furent traités comme prisonniers d’État en exil.

12- Les Acadiens sont dépossédés de leurs héritages et de leurs biens, maisons et propriétés foncières.

Perte de cent cinquante ans d’héritage pour les Acadiens.

13- On saisit illégalement leurs récoltes et leur cheptel.

À Grand-Pré, on attend que les Acadiens finissent de faire leurs récoltes avant de s’emparer d’eux pour les déporter. Les autorités britanniques s’emparent ensuite de leurs récoltes au nom de Sa Majesté. Les Acadiens sont ainsi ruinés et réduits à un état misérable.

14- Incendie des villages.

Les villages acadiens que les Anglais ne peuvent pas contrôler sont incendiés ainsi que leurs récoltes. Les Acadiens qui échappent à la Déportation sont sans logis et sans provisions pour l’hiver.

15- Massacres.

Des hommes, des femmes et des enfants sont agressés, tués et scalpés. Des crimes perpétrés contre les Acadiens restent impunis. Les cas des villages de Sainte-Anne et du Cap-Sable illustrent ces crimes.

16- Vol de leurs argents et de leurs linges à bord des navires.

C’est ce qui se produit dans le navire *Jolly Phillip* au mois d’octobre 1755.

17- Camps de concentration.

Les hommes et garçons de 10 ans et plus furent mis en grand nombre dans des lieux trop petits pour recevoir autant de gens. Ils devaient coucher par terre sans rien pour se couvrir. Ces lieux furent les forts Beauséjour (Cumberland) et Lawrence dans la région de Beaubassin. À Grand-Pré, ce fut dans l’église avec un terrain palissadé à l’extérieur. À Halifax, on emprisonna les Acadiens sur la petite île Georges.

18- Saisie de leurs moyens de défense et de transport.

Leurs armes et leurs navires.

19- Privés de leur liberté. Interdiction aux Acadiens de communiquer entre les villages et avec les militaires.

Lawrence au général Braddock, le 20 mai 1755 : « *comme j’ai coupé par terre toute la communication entre cette place (Beauséjour) & les parties du nord de la province, afin d’ôter aux habitans français toutes connaissances qui puissent être préjudiciables à nos affaires* ».

20- Les Acadiens ne sont pas payés pour le travail effectué pour les Anglais en 1755.

Ils sont traités comme des esclaves.

21-Dénombrements.

Il y a probablement eu au moins un recensement des Acadiens de la Nouvelle-Écosse au début des années 1750 afin d’en connaître et d’estimer la quantité de navires nécessaires pour les déporter. L'article 41 des instructions du roi au gouverneur Cornwallis le lui demandaient en 1749 pour être ensuite envoyé aux Lords of Trade. Une liste des Acadiens prisonniers et déportés aurait dû être faite, mais ce ne fut pas le cas. ⁽¹⁴⁾ Si de telles listes ont été faites, elles n’existent pas dans les archives publiques.

Winslow en fit une le 5 septembre 1755 pour Grand-Pré et les environs que l’on retrouva dans ses archives personnelles. Il n’y en a pas pour les autres endroits. Ainsi, on a qu’un nombre approximatif d’Acadiens qui furent déportés entre 1755 et 1763.

22- Actes criminels.

Les archives publiques de la Nouvelle-Écosse ne contiennent pas de documents concernant les personnes qui furent agressées, les femmes violées et les personnes qui furent tuées. Parmi celles-ci, on compte des Acadiens, hommes, femmes et enfants qui furent tués et même scalpés par des soldats de Sa Majesté. On refusa aux Acadiens l’accès aux tribunaux ou au système de justice en vigueur. Ces actes criminels sont surtout connus grâce à des fonds d’archives privées.

23- Le droit de propriété foncière est interdit en Nouvelle-Écosse pour les Acadiens.

Abolition illégale de leur titre de propriété foncière. Interdiction aux Acadiens d’être propriétaires parce qu’ils sont catholiques en 1758 et après.

24- Changement des noms des villages acadiens pour des noms anglais.

Pré-des-Bourg/Amherst, N.-É.
Piziquid, Pisiguit, Piguit/Windsor, N.-É.
Le Coude/Moncton, N.-B.
Cobequit/Truro, N.-É.
Grand-Pré/Wolfville, N.-É.
Gaspereau/Port Elgin, N.-B.

25- Interdiction par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse d’être plus de sept familles acadiennes dans une même localité après 1760.

Ceci était dans le but d’éviter la formation de villages acadiens.

26- La déportation des Acadiens et la saisie de leurs biens étaient illégales.

Notes :

- (1) « Documents sur l’Acadie », Documents inédits du Canada Français, tome 1, 1888, p. 150.
- (2) Thomas B. Akins, ed. « Nova Scotia Documents », Selections from the Public Documents of the Province of Nova Scotia... March 1865, p. 421.
- (3) Cité par Édouard Richard, « La Déportation des Acadiens », Le Moniteur Acadien, 6 mars 1902, p. 1.
- (4) Cité par W. C. Milner dans « La déportation des Acadiens était-elle justifiable? », L’Évangéline, le 11 mars 1914.
- (5) Édouard Richard, Acadia..., p. 414. « our papers, which contained our contracts, records, etc., etc., were, by violence, taken from us some time before the unhappy catastrophe ».
- (6) Ibid., p. 418. « the house in which we kept our contracts, records, deeds, etc., was invested with an armed force, and all our papers violently carried away, none of which have to this day been returned us, whereby we are in a great measure deprived of means of making our innocence and the justness of our complaints appear in their true light. Upon our sending a remonstrance to the Governor and Council, of the violence that had been offered us by the seizure of our papers... no answer was returned to us. »
- (7) Placide Gaudet, Le Grand Dérangement / Sur qui retombe la responsabilité de l’expulsion des Acadiens, Ottawa Printing Company Limited, 1922, p. 14.
- (8) Ibid., p. 26
- (9) Ibid., p. 16.
- (10) Ibid., p. 28.
- (11) Lire sur ce point l’article de M^e Christian Neron, « Les façons de devenir sujet de Sa Majesté britannique » dans La Revue d’histoire de la Société historique Nicolas-Denys, vol. XXXIII, no 3, 2005, p. 105 -113.
- (12) Winslow Journal, Collections of the Nova Scotia Historical Society, 1884, p. 241.
- (13) Ibid., 1885, p. 171.
- (14) Stephen Leacock, Canada, the foundation of its Future, 1941. « No proper records was kept of departures and destinations », p. 94.

Le mea culpa de Jacques Parizeau dont les fédéralistes ne vous parlent jamais

par Christian Gagnon

20 ans plus tard », Robin Philpot, Baraka Biblio, 2015).

De plus, une multitude d’analystes ont soutenu que ce fameux discours de Parizeau avait recouvert le Parti Québécois d’une chape de culpabilité l’ayant retenu pendant des années dans ses élans de promotion de son article 1. Le tardif intérêt péquiste des années 2010 pour la laïcité vient d’ailleurs. Il est plutôt issu des succès de la défunte ADQ dans l’exploitation du débat sur les accommodements raisonnables ayant permis au parti de Mario Dumont de rafler au PQ d’André Boisclair la première opposition à l’élection de 2007. Néophytes en matière de laïcité, de nombreux Québécois croyaient mordicus qu’ils pouvaient s’opposer aux accommodements raisonnables des musulmans et des juifs, mais chérir le crucifix dans leur parlement. En janvier 2007, André Boisclair, alors chef du PQ, avait eu parfaitement raison de dire que ce symbole catholique n’avait « pas sa place » au-dessus de la tête du président de l’Assemblée nationale. Il avait tout de même dû encaisser une volée de bois vert et battre en retraite. En 2008, plutôt que s’attaquer à cette colossale tâche d’éducation populaire, le PQ avait préféré se joindre au vote unanime d’une résolution des députés en faveur du maintien du crucifix au Salon bleu. Ce faisant, plutôt que de faire progresser la compréhension de la laïcité de l’État par les Québécois, le PQ les confortait dans leur errance. C’était cela ou céder le monopole du très politiquement rentable débat identitaire à l’ADQ. Puis à l’élection de 2014, le PQ s’est empêtré dans ses contradictions. Bref, le discours identitaire est une créature adéquate et non péquiste.

Madame Pelletier poursuit sa thèse. « Une autre chose qui sape la capacité du PQ à rebondir ? L’orgueil. J’ai consacré tout un film (Monsieur) à essayer de comprendre comment un homme de la stature de Jacques Parizeau avait pu trébucher aussi dramatiquement le soir du référendum. Sans s’excuser, s’entend. Car bien sûr, tout le monde s’enfarge. Mais une erreur politique de cette envergure, à un moment aussi crucial, sans jamais tenter de l’effacer ? M. Parizeau, un peu comme Jean-François Lisée aujourd’hui, a cru suffisant de tomber sur son épée, sans pour autant admettre ses erreurs de parcours. Sans mea culpa. », poursuit madame Pelletier. C’est là que je décroche le plus.

Car des mea culpa, Jacques Parizeau en a exprimé plus d’une fois. À cet effet, il faut lire la lettre ci-dessous, très éloquente, qu’il a écrite en novembre 1995 en réponse à celle de Claudel Toussaint, alors président du comité des Relations interculturelles du PQ et qui lui demandait de s’expliquer aux partisans du OUI issus des minorités

ethnoculturelles. Mais ces explications, les adversaires de l’indépendance avaient tout avantage à les laisser connaître le moins possible. D’ailleurs, tous ces fédéralistes, du PLQ en particulier, qui s’évertuent encore et toujours à convaincre nos immigrants que les 60 % de francophones ayant voté OUI en 1995 ont appuyé un projet raciste et ethnocentriste, que font-ils sinon chercher à creuser sans cesse davantage ce fossé politique entre Québécois francophones et non-francophones? Qu’est donc cette honteuse façon de fidéliser – voire ghettoïser – leur clientèle électorale, sinon du vandalisme sociétal?

Ce manège, nous l’avons vu s’activer depuis 50 ans. Nous avons entendu Pierre Elliot Trudeau lui-même soutenir qu’en cas de victoire péquiste, les immigrants seraient massivement déportés. Et encore, ce n’était qu’un infime échantillon de tout ce qui s’est dit loin des micros et des caméras. Et que dire de ce Jean Chrétien qui a un jour soutenu que les immigrants n’avaient « pas d’affaire » à fêter le 24 juin parce que « c’est la fête des Canadiens-français »?

Comme les Lévesque, Parizeau, Boisclair et Landry, les Québécois de la Révolution tranquille avaient compris que dans notre monde sans cesse davantage métissé, les identités ethniques sont vouées à un inéluctable déclin et n’ont donc aucun avenir. Voilà pourquoi l’identité nationale québécoise d’aujourd’hui se veut fondée sur une langue commune, des institutions et une histoire communes. C’est pour cela qu’il n’y a plus de Canadiens-français du Québec mais des Québécois, peu importe leurs origines. Et que la Saint-Jean-Baptiste est devenue la Fête nationale. Mais ce carcan ethnique dans lequel le multiculturalisme veut cloisonner les « French Canadians », les élus de la CAQ et leurs partisans devront comprendre que le « Rest of Canada » n’y renoncera jamais. Ces nouveaux électeurs caquistes du 1^{er} octobre 2018 sont en train de redécouvrir qu’au Canada anglais, tout politicien sait trop bien que l’opinion publique lui ferait payer un très lourd prix politique s’il consentait ne serait-ce qu’à la plus infime des concessions au Québec. Qu’on se le dise : François Legault n’aura rien. Voilà pourquoi ce qu’il nous faut, ce n’est pas du nationalisme canadien-français mais bien de l’indépendantisme québécois.



Tout cela étant dit et tout cela étant vrai, vous avez raison, monsieur Toussaint, de noter que mes propos du 30 octobre ont pu blesser plusieurs citoyens du Québec, dans les deux camps. J’en conviens : il n’appartient pas au premier ministre du Québec de définir les Québécois autrement qu’en leur totalité et qu’en leur condition de citoyen. C’est d’ailleurs la raison pour laquelle j’ai accepté, sans hésitation, le résultat du référendum pour ce qu’il est, l’expression de la volonté majoritaire des Québécois. Il me semble que le soir du 30 octobre, c’est le chef du camp du Oui qui a parlé. Mais, même à ce titre, comme je l’ai indiqué dès le lendemain, je regrette que les mots aient été trop forts et j’aimerais les avoir mieux choisis.

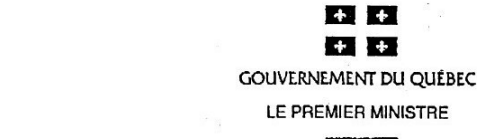
Votre lettre me pousse, de plus, à songer en particulier à nos militants qui ont tant investi auprès des non-francophones ainsi qu’aux dizaines de milliers d’électeurs du Oui, membres des communautés culturelles, francophones et non-francophones, qui venaient de braver la peur et la méfiance pour poser dans l’urne un geste qui nous grandissait tous.

Quel que soit leur nombre, leur présence doit dorénavant faire en sorte que lorsqu’un chef souverainiste désigne les partisans de la souveraineté, il doit parler, aussi, d’elles et eux.

Au moment de tirer ma révérence, je voudrais, à travers vous, les saluer tous, les remercier et dire à tous nos concitoyens que le Québec que nous proposons en est un où, sans ambiguïté aucune, le mot "nous" et le mot "tous" deviendront synonymes.

Je vous prie d’agréer, Monsieur, l’assurance de mes meilleurs sentiments.

[Signature]



Québec, le 22 novembre 1995

Monsieur Claudel Toussaint
Président
Comité national des relations ethnoculturelles
Parti québécois

Cher Monsieur Toussaint,

Permettez-moi d’abord de vous remercier, vous et les membres de votre comité, pour l’action difficile mais combien essentielle que vous avez accomplie ces dernières années.

Dans votre lettre, vous notez avec raison la participation encourageante de membres des communautés culturelles aux Commissions sur l’avenir du Québec l’hiver dernier. Au moment de faire le bilan de l’action de ces Commissions au printemps, j’avais moi-même noté ce fait nouveau et j’en avais tiré la conclusion que les ponts que nous avions construits ces dernières années gagnaient en solidité. Des espoirs, modestes mais réels, étaient permis.

Le résultat du 30 octobre n’a cependant pas confirmé cette progression et la répartition du vote référendaire pose un constat qu’il serait malsain d’occulter. Il faut savoir aussi que nos adversaires ont activement oeuvré pour provoquer, alimenter et accroître le clivage que nous connaissons, déformer nos propos et nos intentions, susciter partout la méfiance. Ils sont engagés maintenant dans une opération qui vise essentiellement à perpétuer ce clivage en se déchargeant eux-mêmes de toute responsabilité.

Remise de la médaille Bene Merenti de Patria à M^e Yvon Groulx

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a remis le 12 février dernier la médaille *Bene Merenti de Patria* à M^e Yvon Groulx, ancien président général de la SSJB, afin de souligner son travail et son apport incontestable au développement de la société québécoise. Pour l'occasion, plusieurs militants, anciens collègues et membres de la famille se sont rassemblés au CHSLD Notre-Dame-de-la-Merci à Montréal.

Né en 1919 à Hull, il a étudié la philosophie à l'Université d'Ottawa et le droit à l'Université de Montréal afin de poursuivre sa carrière en tant que notaire. Il exerce sa profession à Montréal pendant plus de 40 ans, en plus d'être nommé secrétaire et président de la Commission des Examens de la Chambre des Notaires.

Il a notamment été président de l'Économie Mutuelle d'Assurance, administrateur et membre du Comité exécutif de la Société Nationale de Fiducie et de la Société Nationale d'Assurances, président de l'Entraide immobilière Laurentienne et vice-président de la Caisse Populaire de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle.

Créé en 1923, la médaille *Bene Merenti de Patria* souligne les mérites d'un compatriote ayant rendu des services exceptionnels à la patrie. ...



Remise de la médaille Bene Merenti de Patria à M^e Yvon Groulx..

La pendaison des Patriotes 15 février 1839

S'il est une date à retenir dans l'histoire du Québec, c'est bien celle-là. Et puisque c'était cette année son 180^e anniversaire, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a saisi l'occasion pour commémorer cet événement hautement symbolique. Mise en ligne sur nos médias sociaux et notre site Internet le 15 février dernier avant l'aube, « 180 ans : La pendaison des Patriotes » est rapidement devenue virale, étant visionnée plus de 92 000 fois. Voilà ce qui s'appelle faire de l'éducation populaire !

Courez sur *Facebook* et *Youtube* pour réentendre l'envolée oratoire de notre Président général ! En voici un résumé :



La vidéo émise par la SSJB pour commémorer la pendaison des Patriotes de 1839 a été visionnée plus de 92 000 fois.

Ce qui s'est passé il y a 180 ans, en plein froid hivernal, au Pied-du-Courant le 15 février 1839, c'est grave, c'est gravissime.

La pendaison de nos valeureux Patriotes, c'est un horrible crime politique commis par la Couronne britannique, et qui constitue le fondement du Canada moderne. Ce même Canada qui depuis, nous a imposé ses diktats constitutionnels, ce même Canada qui aujourd'hui encore, nie au peuple québécois son droit légitime à l'autodétermination, notamment dans l'affaire de la loi 99.

Nous avons un devoir de commémoration à l'égard des hommes et des femmes de 1837-38, mais également un devoir d'action.

Car leur combat reste à parachever.

Vive la liberté, vive l'indépendance!

M^e Maxime Laporte
Président général, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal



Après avoir été vice-président de la Ligue d'Action nationale dans les années 1940 sous la présidence de François-Albert Angers, M^e Yvon Groulx a été le 64^e président de la SSJB en 1965-67 et en 1973.

La collectivité n'est pas la majorité

par Philippe Dujardin

Les mots ont un sens, et ce sens a une importance lorsqu'on prétend avoir un débat serein sur un sujet hautement émotif. La société québécoise ne se compose pas d'une majorité unie et homogène dominant des minorités soumises et persécutées, encore moins suivant les critères que l'on retient pour former ces groupes. Que ce soit la couleur de peau, la langue, la culture, la religion, il est bien difficile de classer des individus sans tomber dans les préjugés que l'on prétend combattre aujourd'hui.

Il y a actuellement en Occident un clivage majeur entre deux courants idéologiques, la politique multiculturaliste et celle universaliste, trop souvent caricaturée par des termes rendus péjoratifs par ses adversaires: « à la française, assimilatrice ». La France semble représenter à elle seule tout ce qui ne faut surtout pas prendre en exemple, tandis que personne ne transforme les autres pays européens en adjectif qualificatif le moment venu de défendre ses idées: « la laïcité à l'anglaise » n'existe tout simplement pas dans le débat québécois, ils l'ont l'affaire les Anglais.

Dans l'idéologie multiculturaliste, une majorité est facile à fabriquer, tout autant que trouver au sein de la population québécoise des minorités. Il suffit de regrouper avec une méthode plutôt artificielle des personnes selon des origines plus que discutables, c'est cela qu'on appelle la catégorisation, comme quand vous complétez votre fiche de recensement, vous n'avez qu'à cocher des cases.

Il y a au Québec une langue et une culture collective ; les deux évoluent, se nourrissent des échanges, d'influences. Cette collectivité se métisse au contact des autres, les « minorités », mais aussi grâce aux voyages des Québécois, d'Internet. Nous ne vivons pas sur une île coupée du reste du monde. On l'a constaté d'un point de vue culinaire ces 20 dernières années, une véritable révolution, le contenu de nos assiettes est méconnaissable.

Ce n'est pas la majorité, c'est la collectivité qui change. Cette même collectivité qui est arc-en-ciel, plurielle, mille accents et autant de nuances culturelles qui la rendent riche, mais collectivement elle est une, une unique culture qui se ressent de Chicoutimi à Valleyfield en passant par Québec et Montréal, une culture qui disparaît dès qu'on franchit la rivière des Outaouais vers l'ouest ou qu'on arrive aux sources de la rivière Richelieu vers le sud. C'est cela le Québec, pas un mille-feuille culturel qui se superpose ou pire se ghettoïse en une multitude de communautés vivant face à face, c'est un peuple avec sa culture propre, sa langue, le tout faisant partie de la richesse de la diversité humaine. Une richesse souvent malmenée, que l'on doit protéger pour sa survie, sans jamais se refermer sur soi. Ce que nous réussissons plutôt bien depuis des siècles et cela malgré une hostilité caractérisée de nos voisins canadiens.

Au sein de cette collectivité nous avons du bon vieux Canayen, le plus souvent métissé à d'autres origines, mais aussi des francophones de divers pays, des citoyens possédant une langue maternelle différente, mais utilisant le français comme langue commune et vivant comme des Québécois à part entière, ce qu'ils sont.

Les mots ont leur importance, parler de majorité et de minorité comme le font si bien certains défenseurs des idées politiques menant à des mesures pluriculturelles, c'est le meilleur moyen d'aboutir à une analyse biaisée de nos réalités et une société pluriconflictuelle. Elle est fantasmée cette majorité blanche francophone hétéro de plus de 50 ans ! Tout comme ces minorités sont tout sauf homogènes et ne peuvent prétendre être représentées par des porte-paroles.

Il faudrait arrêter de pointer des « Canayens » quand on évoque les Québécois intolérants, et ensuite ces minorités pour nous expliquer pourquoi le Québec est si riche et tolérant. Les statistiques sur les crimes haineux, sur l'intolérance, ne tiennent pas compte de la majorité, mais bien de l'ensemble de la collectivité québécoise, les minorités comprises, elles participent à cela elles aussi. Non, ce n'est pas une majorité qui opprime une minorité quand on décide collectivement d'imposer des principes laïcs pour tenter d'améliorer la paix sociale. Après reste les discours de peur de certains idéologues et chefs de bande. ...

PENSEZ-Y !

Pour vos réunions, assemblées et réceptions, de 10 comme de 200 personnes, la Maison Ludger-Duvernay offre trois somptueux salons. À des prix abordables.

Laissez-vous charmer par le cachet historique de cet édifice victorien construit en 1874.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AU
514-843-8851
OU CONSULTEZ LE SITE
salonsalouer.com

Homage funèbre à Gilles Rhéaume

par Yves Saint-Denis

Le 15 septembre 2018

À la fosse du Patriote Gilles Rhéaume,
au Grand Monument de Ludger Duvernay érigé par
la Société Saint-Jean-Baptiste au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges de Montréal

ADIEU À GILLES RHÉAUME

Une grande âme du Québec et du Canada français, qui incarnait la définition même du Patriote, un puissant ténor de la francophonie mondiale, le baroudeur de l'indépendance en personne qui, sa vie durant, a poursuivi sa quête insatiable d'un pays français d'Amérique, s'en est allée le 8 février 2015 rejoindre son Créateur, nous laissant, vous toutes et vous tous, ses amis patriotes, endeuillés d'une perte inestimable et incommensurable. C'est une prière d'adieu à notre ami Gilles Rhéaume que nous formulons en ce 15 septembre 2018, à l'occasion de sa sépulture dans cet enclos historique du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, où fut inhumé Ludger Duvernay, fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Lui non plus, Gilles Rhéaume l'érudit, le redoutable tribun, le communicateur qui faisait tant vibrer ses auditoires, à l'instar des Lionel Groulx et des François-Albert Angers dont il s'inspirait, des Barbeau, Raoul Roy, Chaput, Bourgault, Lévesque, Laurin et Jean-Marie Cossette qu'il admirait tous, lui non plus n'aura pas joui de ce pays français d'Amérique pourtant déjà à portée de main dans les années Parizeau.

Louons à nouveau l'engagement profond de cet homme envers les siens qu'il aimait tant, le génie créateur de cet être d'exception, tenant d'un nationalisme historique : langue, foi, histoire, us et coutumes. Ce maître du verbe avait poursuivi des études de journalisme à Paris, de philosophie à Ottawa et à Montréal, complété trois scolarités de doctorat en philosophie, sociologie et sciences politiques. Qui mieux que lui savait administrer de telles injections d'énergie nationale, qui mieux que lui pouvait distribuer de telles capsules de vitamines patriotiques, si vivifiantes, qui, mieux que Gilles Rhéaume ?

S'il n'était pas historien, Gilles Rhéaume avait le sens de l'histoire. S'il n'était pas un pratiquant régulier, il était profondément religieux. Il était devenu un spécialiste des communautés religieuses, lui qui avait fait son noviciat chez les Cisterciens de Cap-Rouge, qui avait fréquenté les Montfortains à Ottawa, étudié en communications chez les Oblats de l'Université Saint-Paul et en philosophie chez les Dominicains. Il n'hésitait pas à rappeler leurs bienfaits aux *Lundis de l'histoire* qu'il a donnés pendant dix ans et à faire valoir que ces religieuses et religieux avaient non seulement alimenté la foi dans ce pays de fondation chrétienne et catholique, mais aussi valorisé et sauvé la langue française à compter du 19^e siècle.

N'ensevelissons pas avec les cendres de Gilles Rhéaume la devise « *Je me souviens* ». Rappelons son dernier message de Patriote qu'il répétait depuis longtemps et même dans son testament qui accusait tout de même plusieurs années : *C'est dans l'unité et seulement dans l'unité de toutes nos forces patriotiques que nous aurons notre pays français !* ...



Homage funèbre à Paul-Émile Roy

livré au Salon funéraire Wilfrid-Dallaire
le 12 janvier 2019 à Laval

par Yves Saint-Denis

DIEU a rappelé à lui sa fidèle créature le premier de l'An nouveau 2019. En Paul-Émile Roy (1928-2019), le pays du Québec perd un grand écrivain. Homme de foi, homme d'éducation, homme de lettres, penseur, essayiste, critique littéraire, prosateur, poète, humaniste et philosophe, le professeur Roy détenait une licence en lettres classiques (Paris) ainsi qu'un doctorat en littérature française et québécoise (Montréal). Il s'était établi une réputation d'écrivain chevronné et présentait une bibliographie d'au-delà de 25 ouvrages publiés.

L'HOMME. Paul-Émile Roy s'est avéré, tout au cours de sa carrière, un esprit raffiné, homme de goût et esthète, de la race de plus en plus rare des humanistes et penseurs de belle culture. Nous ne saurions trop insister sur ses grandes qualités d'essayiste, un des meilleurs de notre époque, avec Pierre Vadeboncoeur.

SA RÉSIDENCE. Né à Saint-Cyprien de Rivière-du-Loup en 1928, il fut élevé au Nouveau-Brunswick. Il a habité à Lorraine où il avait fait bâtir maison en 1973, en même temps qu'il épousait Ghislaine Raymond, professeure, femme de lettres et artiste. La santé précaire des dernières années avait amené le couple à vivre en appartement. À la suite d'un AVC,



Paul-Émile Roy

Homage à Michel Sarra-Bournet

par Michel Blondin
président, Section Doris-Lussier

La section Doris-Lussier de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal rend hommage au grand patriote, politologue et historien Michel Sarra-Bournet qui nous a quittés le 1^{er} février dernier. Ce souverainiste passionné est devenu conseiller de Lucien Bouchard; il a aussi été professeur à l'UdeM et à l'UQAM. Soulignons sa contribution d'une remarquable pertinence à *L'autre 150^e* de l'Acte constitutionnel, le *British North American Act* de 1867.



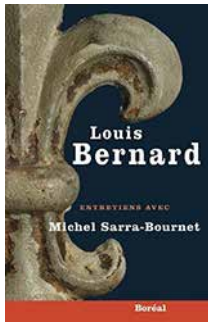
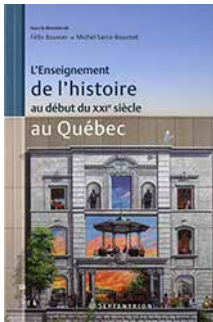
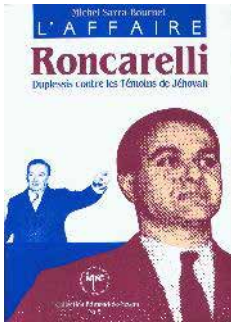
Aussi sa dernière contribution dans *L'Action nationale* de janvier 2019, sous le titre « *L'expansion du Canada : adhésions ou annexions?* » ne laissera personne indifférent devant la justesse de ses énoncés et sa capacité de synthèse percutante de réalisme. Ses écrits nous inspireront encore longtemps.

Nous lui portons cet hommage afin que sa fierté du Québec nous habite et nous imprègne tous.

Nos saluts et nos hommages. ...



L'urne funéraire de Michel Sarra-Bournet portait en son sommet une fleur de lys témoignant bien de son extraordinaire dévouement pour sa patrie.



Au cours de sa trop courte vie, Michel Sarra-Bournet a écrit, dirigé ou co-dirigé de nombreux ouvrages, dont ces quatre livres.

Paul-Émile répétait toujours, *C'est étrange, je ne peux pas lire mais je peux écrire*. Et il garnissait de plus en plus ses phrases de l'expression *c'est épouvantable*, qu'il me disait tenir de son père.

L'ÉTUDIANT. Le jeune homme fit d'abord des études classiques au Collège de Saint-Laurent et obtint un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal (1951). Il compléta ensuite des études philosophiques et théologiques, fut ordonné prêtre chez les Pères de Sainte-Croix (1954) et entreprit une carrière de professeur à son *alma mater*. Esprit brillant et pédagogue de nature, sa communauté l'envoya compléter des études supérieures de 2^e cycle à Paris, puis de 3^e cycle à Montréal. J'ai eu l'honneur de faire publier sa thèse de doctorat en 2011, thèse demeurée inédite depuis 1976 et intitulée *L'évolution religieuse du Québec d'après le roman de 1940 à 1965*.

LANGUE et FOI. D'une langue châtiée, tout à la fois souple et limpide, enveloppant une pensée rigoureuse, l'écriture de Paul-Émile Roy loge à l'enseigne de la clarté. À cette dimension fondamentale de la langue chez l'homme de lettres, se joint celle de l'homme de foi profonde et d'esprit religieux, à la pensée chrétienne et catholique, qu'il demeurera sa vie durant, lui qui publiera entre autres (que de chemin parcouru) *Claudel, poète mystique de la Bible* (1957), *l'Engagement chrétien* (1961) qui valut à son auteur le Prix du Grand Jury des Lettres, *les Intellectuels dans la cité* (1963), qui connut en pleine Révolution tranquille une certaine notoriété. *Libres dans la foi* (1968) reçut les honneurs de la traduction (italien et espagnol).

Au tournant des années 1970, la Communauté des Pères de Sainte-Croix choisit Paul-Émile Roy comme supérieur général. Mais celui-ci refusa et demanda à Rome son décret de libération, car il voulait demeurer professeur au Collège Saint-Laurent, ce qu'on lui accorda jusqu'à sa retraite en 1991. L'enseignement était sa passion. Il publiera plus tard (1978) *Croyants aujourd'hui* que j'ai eu la plaisir de faire rééditer sous le titre *Croire aujourd'hui* (2015), *l'Indéfectible espérance* (2003), *Revisiter le christianisme* (2004), le Christianisme à un tournant (2009), *la Crise spirituelle au Québec* (2012) et *l'Affirmation chrétienne* (2014).

Le professeur de carrière, l'homme de foi, auquel s'est greffé l'esprit nationaliste, politique, indépendantiste, l'écrivain Paul-Émile Roy aura été un grand humaniste. *Requiescat in pace*.



Ce que le Québec veut...
LE BLOC LE VEUT!



XAVIER BARSALOU-DUVAL
Député Pierre-Boucher -
Les Patriotes - Verchère
450 652-4442

RHÉAL FORTIN
Député de Rivière-du-Nord
450 565-0061

YVES-FRANÇOIS BLANCHET
Chef du Bloc Québécois

MICHEL BOUDRIAS
Député de Terrebonne
450 964-9417

GABRIEL STE-MARIE
Député de Joliette
450 752-1940

LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour -
Nicolet - Saurel
450 742-0479
819 293-2041

MONIQUE PAUZÉ
Députée de Repentigny
450 581-3896

SIMON MARCIL
Député de Mirabel
450 430-5535

MARIO BEAULIEU
Député de la Pointe-de-l'Île
514 645-0101

MARILÈNE GILL
Députée de Manicouagan
418 589-0573
418 960-1411

LUC THÉRIAULT
Député de Montcalm
450 474-1044

Le Patriote

LePatriote.org



Journal édité par
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
82, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514 843-8851

Vous avez des suggestions
ou des commentaires à nous faire ?
Communiquez avec nous par la poste ou
par courriel à l'adresse journal@ssjb.com.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
Reproduction autorisée avec mention de la source

Directeur et
rédacteur en chef
Christian Gagnon

Mise en pages
Pierre Dagesse

Ont collaboré à ce numéro par des textes,
des illustrations ou autrement :
Claude Allard, Jacques Binette, Michel Blondin,
Mathieu Carreau, Pierre Dagesse, Éline Des Lauriers,
Philippe Dujardin, Claire Durand (IPSO), Jules Gagné,
Christian Gagnon, Jocelyn Jalette, Léolane Kemner,
France Langlais, Maxime Laporte, Pierre Nicolas,
Marc Repentigny, Claude Richard, Yves Saint-Denis,
Fidèle Thériault (revue *Veritas Acadie*).

**Les opinions exprimées dans les articles du
Patriote n'engagent que leurs auteurs.**

PROCHAIN NUMÉRO : juin 2019
DATE DE TOMBÉE : 27 mai 2019

Nos projets prennent vie. Donnez généreusement!

Visitez fondationlanguefrancaise.org/un-don-pour-la-vie
514 843-8851 poste 454

Fondation pour la
langue française



MILLE ET UNE FAÇONS DE MILITER POUR LE FRANÇAIS ET LE QUÉBEC!

Nous vous invitons à nous écrire à l'adresse journal@ssjb.com pour nous donner vos commentaires, à diffuser ce journal dans votre entourage, à soutenir nos annonceurs, ou encore à faire un don planifié à la Fondation pour la langue française (514 843-8851, poste 454). Vous pouvez devenir un bénévole à temps plein ou partiel au siège social de la SSJB, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal. Ou encore militer dans l'une ou l'autre des organisations affiliées à la SSJB.

Et n'oubliez jamais que, comme le disait
notre poète Gaston Miron :

Tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire!



Les membres de la SSJB peuvent
recevoir par la poste
le journal *Le Patriote*
en version PAPIER
au coût de 6 \$ par année !
Tél.: 514-843-8851

**VERSION NUMÉRIQUE DU JOURNAL
SUR LE SITE DE LA SSJB**

Depuis 2003, les numéros du journal *Le Patriote*
sont accessibles pour les membres et les
internauts sur le site internet de la SSJB ou à
www.LePatriote.org



- ☐ Membre ordinaire 10 \$
- ☐ Membre étudiant 5 \$
- ☐ Membre adhérent (Service d'entraide) 2 \$
- ☐ Membre à vie 250 \$
- ☐ Membre à vie (60 ans et plus) 150 \$
- ☐ Don à votre discrétion \$
- TOTAL \$**



OUI, je suis indépendantiste et j'encourage la Société!

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Date de naissance _____

Adresse électronique _____ Profession _____

Signature _____

Retourner avec votre paiement à :
SSJB, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

